

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE LYON

15 parvis René-Descartes
BP 7000, 69342 Lyon cedex 07
Tél. +33 (0)4 37 37 60 00
www.ens-lyon.fr

Bilan annuel 2017 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon

Validé en CHSCT du 16
février 2018

Références : JFP/AB/18-012

**Bilan annuel 2017 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail
de l'Ecole Normale Supérieure de Lyon**
(article 61 du décret 82-453 modifié)
Validé en CHSCT du 16 février 2018
Information du CT : 27 février 2018
Information du CA : 15 mars 2018

1. INTRODUCTION	5
2. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	5
2.1 DOMINANTES DISCIPLINAIRES	5
2.2 IMPLANTATIONS	5
2.3 SURFACES BATIES	6
2.4 EFFECTIFS DES PERSONNELS	6
2.5 EFFECTIFS DES ETUDIANTS ET DES ELEVES	6
2.6 EFFECTIFS DES PERSONNELS EPST	7
2.7 MOYENS SPECIALISES EN PREVENTION	7
3. ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL, MALADIES PROFESSIONNELLES	8
3.1 ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES EN 2017	8
3.2 NATURE DES ACCIDENTS DE SERVICE ET DU TRAVAIL DECLARES OU NON, AGENTS ENS ET PARTENAIRES (REPERTORIES AU NIVEAU DU REGISTRE DES ACCIDENTS BENINS ET DANS LES REGISTRES DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL) EN 2017	13
3.3 DECLARATION DE MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL	13
4. ACTEURS	14
4.1 ASSISTANTS DE PREVENTION	14
4.2 PERSONNES COMPETENTES EN RADIOPROTECTION (PCR)	15
4.3 MEDECINE DE PREVENTION ET MEDECINE PREVENTIVE	16
4.3.1 RAPPORT ANNUEL 2017 DES MEDECINS DE PREVENTION	16
4.3.2 RAPPORT ANNUEL 2017 DU MEDECIN DE LA MEDECINE PREVENTIVE DES ETUDIANTS	17
4.3.3 RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA PSYCHOLOGUE DESTINEE AUX ETUDIANTS	17
4.3.4 RAPPORT ANNUEL 2017 DES INFIRMIERES	17
4.4 INSPECTION SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL	17
4.5 CONSULTATION DES PERSONNELS	17

4.5.1	COMITE HYGIENE ET SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)	17
4.5.2	COMITE L3	19
4.5.3	GROUPE ACTE (AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A L'ENS)	20
4.5.4	CELLULE DE VEILLE SOCIALE	20
4.6	ORGANISATION DE LA PREVENTION	20
4.6.1	INSTRUCTION GENERALE HYGIENE ET SECURITE	20
4.6.2	LIVRET D'ACCUEIL HYGIENE, SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL	20
5.	ACTIONS MENEES	21
5.1	ACCUEIL DES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP	21
5.1.1	LA POLITIQUE DU HANDICAP	21
5.1.2	ACTIONS	22
5.1.2.1	Accompagnements	22
5.1.2.2	Formations	22
5.1.2.3	Journée de sensibilisation au handicap et café handicap	22
5.1.2.4	Sollicitation de nouveaux outils de compensation	22
5.1.2.5	Recrutement et maintien dans l'emploi	23
5.1.2.6	Les Plans d'Accompagnement d'Etudiant en situation de Handicap (PAEH)	23
5.1.3	POURSUITE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	24
5.2	PRINCIPALES ENQUETES CONDUITES A LA SUITE D'ACCIDENTS, ACCIDENTS GRAVES OU REVELATEURS DE DANGERS GRAVES ET DES MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTERE PROFESSIONNEL	25
5.3	VISITES DE LOCAUX ET ETUDES DE POSTE	25
5.4	GESTION DES DECHETS SPECIAUX	27
5.5	AUTRES	29
5.5.1	NOMBRE DE CAS DE RECOURS A UN EXPERT (PRECISER LA NATURE DES MISSIONS DE L'EXPERT) EN 2017	29
5.5.2	DESCRIPTION D'ACTIONS VISANT A INTEGRER LA COMPOSANTE SECURITE DANS LA CONCEPTION ET LE CHOIX DES BATIMENTS, INSTALLATIONS, MACHINES, PRODUITS, PROCESSES DE TRAVAIL ET DANS LA FORMATION EN 2017	29
5.5.3	METROLOGIE, AIDES TECHNIQUES	29
5.5.4	REUNIONS ET ACTIVITES TRANSVERSALES	30
6.	EVALUATION DES RISQUES ET PROGRAMMATION DES ACTIONS	31
7.	FORMATIONS	31
8.	DOCUMENTS ET CONSIGNES	35
8.1	REGISTRES DE DANGER GRAVE ET IMMINENT (ART 5-8 DECRET 82-453 MODIFIE)	35
8.2	REGISTRES SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (ART 3-1 DECRET 82-453 MODIFIE)	35
8.3	INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES ET PERMIS DE FEU	36
8.4	TRAVAIL ISOLE	37

8.5	MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES	37
8.6	PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE GRANDE HAUTEUR (SUPERIEUR A 3 METRES)	38
8.7	RISQUES MAJEURS	38
9.	<u>RISQUES PARTICULIERS</u>	<u>38</u>
9.1	RISQUES PSYCHOSOCIAUX	38
9.1.1	GRUPE ACTE (AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL A L'ENS)	38
9.1.1.1	Objectif du groupe de travail	38
9.1.1.2	Constitution du groupe	39
9.1.1.3	Actions du groupe de travail	39
9.1.2	FORMATION	40
9.1.3	CONSULTATIONS MGEN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	40
9.2	RISQUES LIES A L'INCENDIE	41
9.2.1	ORGANISATION DE LA SECURITE INCENDIE	41
9.2.1.1	Commission de sécurité	41
9.2.1.2	Interventions diverses	41
9.2.2	EXPLOITATION DES BATIMENTS ET DES INSTALLATIONS TECHNIQUES	43
9.2.2.1	Contrôles et vérifications périodiques	43
9.2.2.2	Autres vérifications périodiques : matériels techniques (centrifugeuses, autoclave, postes de sécurité microbiologique ou PSM, ...)	44
9.3	RISQUES BIOLOGIQUES	44
9.4	RISQUES CHIMIQUES	45
9.5	RISQUES LIES A LA RADIOACTIVITE	47
9.5.1	GESTION DU RISQUE RADIOACTIF	47
9.5.2	LES DECHETS RADIOACTIFS	48
9.5.3	LES FICHES INDIVIDUELLES D'EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS IONISANTS (FIERI)	48
9.5.4	CAMPAGNE DE DEPISTAGE DU RADON DANS LES BATIMENTS DE L'ENS	48
9.6	RISQUES LIES AUX MACHINES ET AUX INSTALLATIONS DE RECHERCHE	49
9.7	RISQUES LIES AUX BOUTEILLES DE GAZ SOUS PRESSION	50
9.8	RISQUES LIES A L'AMIANTE	50
9.9	RISQUES ROUTIERS	50
9.10	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)	51
10.	<u>BILAN DU PROGRAMME DE PREVENTION 2017</u>	<u>52</u>
11.	<u>PROGRAMME DE PREVENTION 2018</u>	<u>55</u>
12.	<u>ANNEXES</u>	<u>57</u>
12.1	RAPPORT D'ACTIVITE DU SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION DE L'ENS POUR L'ANNEE 2017 (PERSONNELS ET NORMALIENS)	57

12.2 RAPPORT 2017 DE LA MEDECINE PREVENTIVE POUR LES ETUDIANTS	64
12.2.1 RAPPORT DE MEDECINE PREVENTIVE DES ETUDIANTS SECTIONS LETTRES ET SCIENCES HUMAINES - ANNEE 2017	64
a) Effectifs	64
b) Temps médical	64
c) Examens médicaux réalisés (données partielles issues du logiciel Medtra)	64
d) Remarques générales	65
e) Formation du médecin	66
f) Autres réunions	66
12.2.2 RAPPORT DE MEDECINE PREVENTIVE DES ETUDIANTS SECTIONS SCIENCES - ANNEE 2017	67
a) Les effectifs	67
b) Temps médical	67
c) Formation du médecin	67
d) Personnel assistant le médecin du travail et équipements	67
e) Examens cliniques effectués	68
f) Examens complémentaires	69
g) Orientations	69
h) Activités d'infirmierie	70
i) Temps connexe	70
12.3 BILAN D'ACTIVITE 2017 DE LA PSYCHOLOGUE DESTINEE AUX ETUDIANTS	71

1. Introduction

Les dispositions techniques et d'exploitation évoquées dans le présent rapport sont généralement prévues et imposées par de nombreux textes applicables à l'ENS.

Outre la partie relative à l'hygiène et à la sécurité du code du travail, les principaux éléments réglementaires sont présents dans :

- *le décret du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;*
- *dans le code de la construction et de l'habitation et en particulier le règlement de sécurité du 25 juin 1980 relatif à la sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public*
- *et dans la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.*

Ce rapport n'a pas de caractère exhaustif ; il s'appuie sur l'analyse de l'ingénieur d'hygiène et de sécurité et de son équipe et a une valeur indicative afin d'exprimer une synthèse de la situation.

Il s'agit ici de passer en revue les principales obligations qui s'imposent à l'ENS, et de décrire à partir des éléments disponibles, les dispositions prises pour les mettre en œuvre.

2. Présentation de l'établissement

2.1 Dominantes disciplinaires

Site Descartes et Buisson :

- o Lettres et Arts ;
- o Sciences Humaines ;
- o Langues ;
- o Sciences Sociales.
- o Sciences de l'éducation.

Site Monod :

- o Mathématiques ;
- o Informatique ;
- o Sciences de la matière ;
- o Biologie ;
- o Sciences de la terre

Site IGFL : Biologie

Bibliothèque Diderot de Lyon

2.2 Implantations

5 sites

- o Trois principaux : * site Descartes : 15, parvis Descartes - 69007 LYON
* site Buisson : 19, allée de Fontenay - 69007 LYON
* site Monod : 46, allée d'Italie - 69007 LYON
- o Deux secondaires : * l'ISA : 5, rue de la Doua, 69100 Villeurbanne
* l'IGFL : 32-34 av., Tony GARNIER – 69007 LYON

2.3 Surfaces bâties

Site Descartes : surface des bâtiments : 56 823 m² et parc : 3 hectares.

Site Buisson : surface des bâtiments : 3 950 m².

Site Monod : surface des bâtiments : 60 828 m² et parc : 2,5 hectares

Site IGFL : surface des bâtiments : 4 479 m²

2.4 Effectifs des personnels

Sont en activité à l'école, en détachement entrant ou mise à disposition entrante au 31.12.2017 (payés et/ou gérés par l'ENS, c'est à dire hors personnels affectés par d'autres organismes) :

	Effectifs 31/12/2017
BIATSS titulaires	449
BIATSS contractuels	119
Total BIATSS	568
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs titulaires	237
Enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs contractuels (ATER, Post doc, Lecteurs, Doctorants, PAST)	291
Total E, E-C et C	528
Total	1096

Au 31/12/2017 selon le périmètre du bilan social 2017

2.5 Effectifs des étudiants et des élèves

	Etudiants 2016/2017
Normaliens élèves	1042
Normaliens étudiants	190
Auditeurs	533
Doctorants	462
HDR	16
CPES	37
Auditeurs libres	3
Etudiants entrants en échange international	78
Total	2361

2.6 Effectifs des personnels EPST

Les effectifs ci-dessous ne sont pas exhaustifs ; Les données qui varient légèrement depuis l'an passé s'explique par un travail important de mise à jour avec la mise en place de Sangria, les doctorants, stagiaires, ne sont pas pris en compte dans ces chiffres (uniquement permanents et CDD d'au moins 6 mois) ainsi que les personnels EPST du site Buisson.

Personnels EPST de l'ENS de Lyon	Effectifs 31/12/2016	Effectifs 31/12/2017
Site Descartes		
CNRS	58	65
Lyon 2	41	30
IEP	8	8
Université de Saint-Etienne	3	3
UCBL	5	3
ENS ULM	3	1
Autres	19	5
Total Site Descartes	137	115
Site Monod		
CNRS	248	194
INRA	30	30
INRIA	24	18
INSERM	37	33
UCBL	22	32
Autres	2	3
Total Site Monod	363	310
IGFL		
UCBL	11	11
CNRS	36	36
INRA	16	16
INSERM	9	9
Total IGFL	72	72
Total	572	497

2.7 Moyens spécialisés en prévention

En janvier et en août 2017, le service de médecine de prévention a été renforcé par l'arrivée d'un médecin de médecine préventive pour les étudiants et d'une infirmière.

Les moyens ci-dessous sont ceux existants au 31 décembre 2017

- 1 ingénieur de prévention des risques professionnels (temps complet) et conseiller de prévention (art 4 et 4-1 du décret 82-453 modifié) (ex ACMO) d'établissement ;
- 3 techniciens (2 temps complets et un à 80%) ;
- 1 secrétaire médicale (à 70%) ;
- 2 médecins de prévention pour le personnel et les normaliens élèves (temps médical de 2,5 jours)
- 2 médecins généralistes pour les étudiants non normaliens et la classe passerelle (temps médical de 15h/semaine) ;
- 3 infirmières pour le personnel et les étudiants (temps complet) ;
- 1 psychologue pour tous les étudiants (4,5 heures/semaine) ;
- 1 psychologue du travail pour les personnels : une permanence le jeudi matin, deux fois par mois au centre de santé MGEN.
- 8 Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR) ;
- 39 assistants de prévention (art 4 et 4-1 du décret 82-453 modifié) : 24 sur le site Monod, 6 sur le site Descartes, 2 sur le site Buisson, 3 au CRMN/ISA, 1 à Lyon Sud, 3 à l'IGFL.

3. Accidents de service et du travail, maladies professionnelles

3.1 Accidents de service et du travail déclarés en 2017

De quoi parle-t-on ?

Les accidents de service concernent les fonctionnaires tandis que les accidents de travail concernent les personnels non-titulaires.

On distingue également les accidents de service (sur le lieu de travail) des accidents de trajet.

De plus, ces accidents peuvent entraîner des versements de rente s'ils ont conduit à une invalidité.

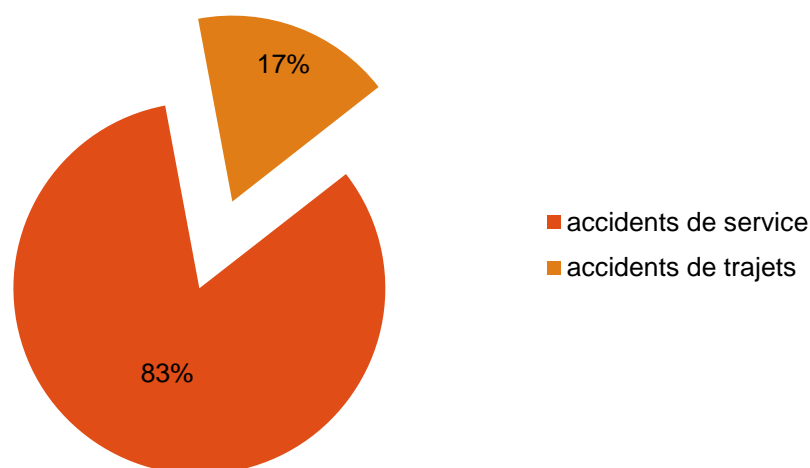
23 C'est le nombre d'agents qui ont été concernés par un accident de service ou de trajet en 2017

23 accidents ont été reconnus comme imputables au service (via une commission de réforme interne qui comprend la Directrice des Ressources Humaines ou son représentant, la conseillère de prévention, un représentant syndical désignés par le CHSCT). Ce chiffre est en diminution par rapport à 2016 (30 agents concernés). A noter cependant, l'augmentation du nombre de jours d'arrêts globaux imputables en grande partie sur les accidents de trajets (arrêts longs) même si ceux-ci sont en nette diminution (4 en 2017 contre 10 en 2016 et 16 en 2015).

Récapitulatif des accidents de service et de trajet des personnels de l'ENS de Lyon au déclarés en 2017

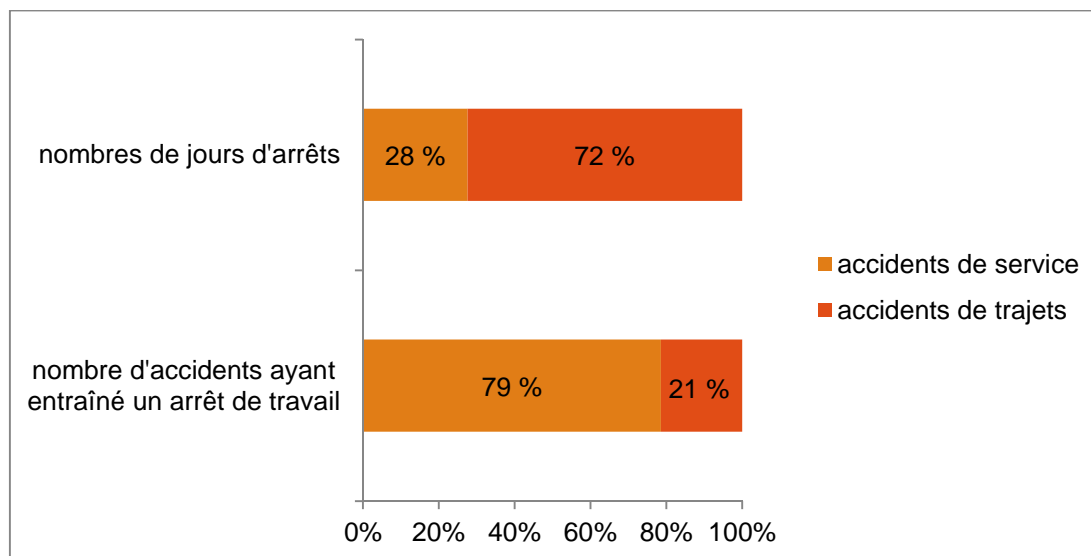
Type d'absence	Nombre d'agents ayant déclaré un accident	Nombre d'accidents déclarés et reconnus	Nombre d'accidents ayant entraîné un arrêt de travail	Nombre de jours d'arrêt
Accidents de service	19	19	11	129 jours
Accidents de trajet	4	4	3	339 jours
Total	23	23	14	468 jours

Répartition du nombre d'accidents déclarés et reconnus en accidents de service ou de trajet



Base : 23 accidents déclarés et reconnus en 2017

Répartition du nombre d'accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail, et répartition du nombre de jours d'arrêts accordés



Base : 23 accidents déclarés et reconnus en 2017

Les accidents de trajet représentent 21% des accidents ayant entraîné un arrêt mais 72 % du volume des jours d'arrêt (en 2016). Globalement le nombre de jours d'arrêt est lui en augmentation avec 468 jours d'arrêt (contre 273 en 2016) soit un niveau comparable à celui de 2015.

De quoi parle-t-on ?

Le taux de fréquence permet de mesurer la fréquence des jours d'arrêts entraînés par un AT en fonction du nombre d'heures globales travaillées dans l'établissement.

La formule de calcul est la suivante :

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{ETPT annualisés} * \text{nombre d'heures travaillées}} * 1\,000\,000$$

L'indice de fréquence permet lui de mesurer le nombre d'accidents de travail entraînant un arrêt en fonction du nombre d'agents de l'établissement.

La formule de calcul est la suivante :

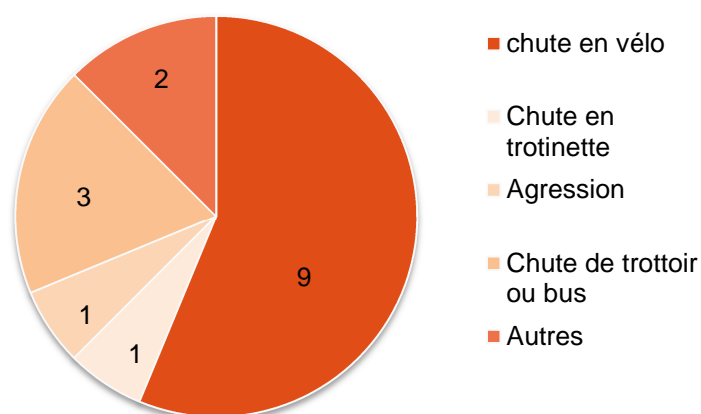
$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{Nombre d'agents en activité}} * 1\,000$$

8,58 C'est le taux de fréquence des accidents en 2017 pour 1 million d'heures travaillées.

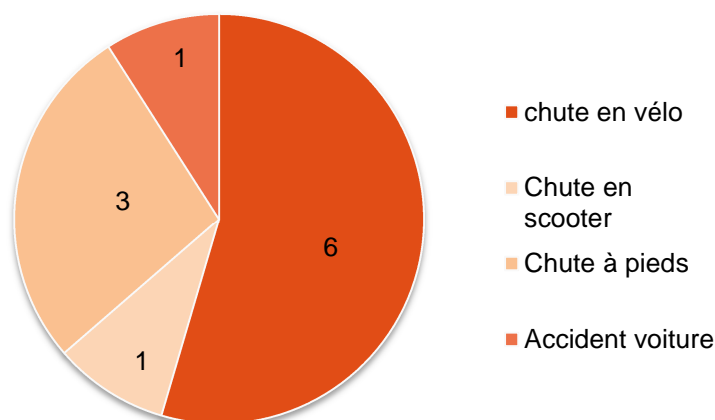
12,77 C'est l'indice de fréquence des accidents en 2017 pour 1 000 agents.

Répartition des accidents de trajets par type – comparaison 2015/2016/2017

Répartition des accidents de trajets par type - 2015



Répartition des accidents de trajets par type - 2016

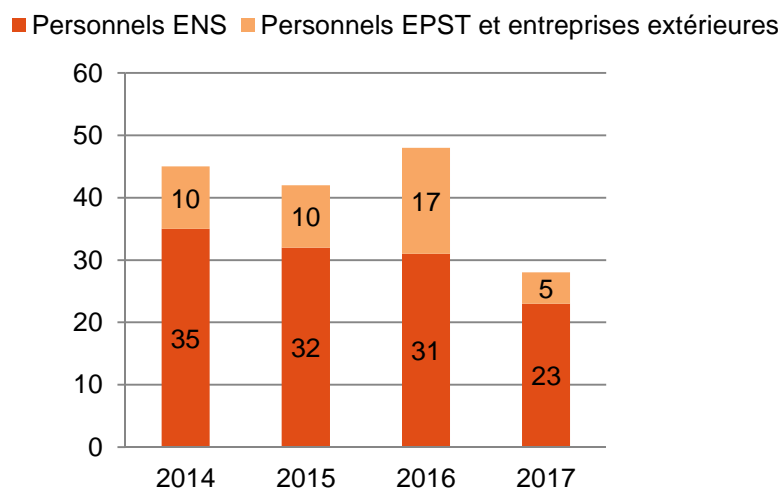


Repartition des accidents de trajets par type - 2017

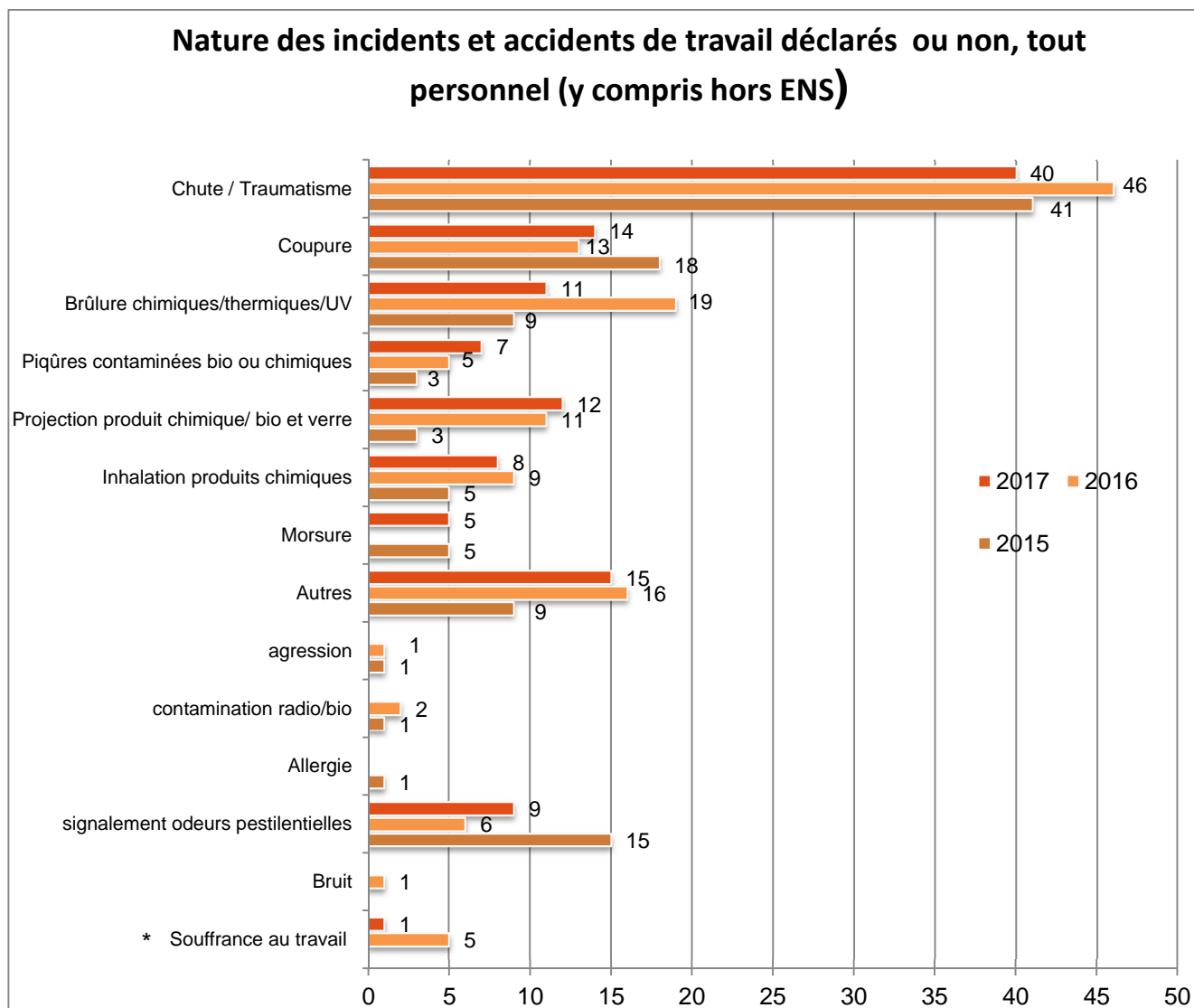


Accidents de service et du travail déclarés, agents ENS et partenaires (répertoriés au niveau des services RH) en 2017

Evolution du nombre d'accidents de travail déclarés entre 2014 et 2017 (y compris personnels EPST et entreprises extérieures)



3.2 Nature des accidents de service et du travail déclarés ou non, agents ENS et partenaires (répertoriés au niveau du registre des accidents bénins et dans les registres de santé et sécurité au travail) en 2017



Nota : Les résultats ci-dessus reprennent l'ensemble des notifications du registre d'accidents bénins, des registres de santé et sécurité au travail * et des retours des RH.

En 2017, on comptabilise 113 accidents/ incidents contre 128 en 2016 et 9 signalements de problèmes d'odeur.

3.3 Déclaration de maladies professionnelles ou à caractère professionnel

Il y a eu une déclaration de maladie professionnelle en 2015 et 2017.

4. Acteurs

4.1 Assistants de prévention

La mission des assistants de prévention est d'assister le responsable auprès duquel il est placé dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail. Les assistants de prévention sont des enseignants, des chercheurs, des ingénieurs ou des techniciens volontaires pour consacrer du temps à des questions d'hygiène et de sécurité.

La création de ce réseau permet d'améliorer la transmission des informations. C'est également un moyen de dynamiser l'action de prévention, et de mettre en œuvre localement la politique de prévention de l'établissement.

Le cas de l'ENS

39 assistants de prévention

Chaque directeur de laboratoire ou chef de service nomme un assistant de prévention afin de l'aider dans les missions liées à l'hygiène, la sécurité et l'environnement. Une formation pour les nouveaux assistants de prévention est proposée chaque année par les partenaires (UCBL et CNRS) ainsi que des journées de remise à niveau et des journées à thèmes.

	2014	2015	2016	2017
Nombre total	38	37	39	39
Nommés officiellement	29	32	32	36
Monod	23	22	23	24
Descartes	8	8	6	6
Buisson	1	1	2	2
IGFL	3	3	3	3
CRMN	1	1	3	3
Lyon sud	2	2	1	1
Centre Léon Bérard			1	0

Réunion du 29 juin 2017

1. Mise à jour de la liste des Assistants de Prévention de l'ENS de LYON
2. Arrivée d'une nouvelle infirmière du travail
3. Mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et du Plan d'action de l'ENS de LYON
4. Point sur la gestion des déchets
5. Formation des nouveaux entrants – utilisation du logiciel NEO
6. Livret d'accueil 2018-2019
7. Formation envoi et réception matières dangereuses
8. Rappel BPL
9. Questions diverses

Réunion du 21 décembre 2017

1. Retour sur la fiche d'exposition aux risques professionnels inhérents au poste
2. Contrôle des sorbonnes 2018
3. Point sur les L2 et mise en place de référents L2
4. Point sur le nettoyage des locaux spécifiques
5. Registres SST
6. Retour sur les accidents et incidents 2017
7. Logiciel EVRP
8. Gestion des déchets
9. Rappel de la procédure d'appel des secours
10. Questions diverses

4.2 Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR)

8 Personnes Compétentes en Radioprotection

	2014	2015	2016	2017
Nbre total	8	8	8	8
Sources scellées et non scellées	2	1	1	2
Sources non scellées	4	4	4	3
Sources scellées	2	3	3	4

Réunion du 24 janvier 2017

1. Mise en place binôme pour déchets liquides (cf mail Mme Koering) ;
2. Retour sur les rapports d'intervention du contrôle externe d'Algade de septembre 2016 ;
3. Organisation du service de radioprotection ;
 - 3.1 Suivi administratif ;
 - 3.2 Gestion des badges ;
 - 3.3 Gestion des dosimètres ;
 - 3.4 Commande de radioéléments ;
 - 3.5 Formation des personnes manipulant des sources non scellées ;
 - 3.6 Formation des personnes utilisant le XRad-320 ;
 - 3.7 Formation des personnes utilisant le microtomographe ;
 - 3.8 Formation des personnes utilisant le XRF ;
 - 3.9 Formation des personnes utilisant le diffractomètre ;
 - 3.10 Etude de poste de travail ;
 - 3.11 Contrôle d'ambiance (exposition externe ambiante/contamination radioactive surfacique) ;
 - 3.12 Compteur à scintillation ;
 - 3.13 Gestion des déchets radioactifs ;
 - 3.14 Vérification des appareils de mesure ;
 - 3.15 Procédures d'urgence ;
 - 3.16 Visite médicale ;
4. Questions diverses :
 - Accès nouvelle soute à déchets ;
 - Mise à jour de la dosimétrie (bague et dosimètre poitrine)

Réunion du 7 décembre 2017

1. Retour sur la mise en place d'un binôme pour les déchets liquides ;
2. Retour sur les rapports d'intervention du contrôle externe d'Algade de septembre 2017 ;
3. Organisation du service de radioprotection ;
 - 3.1 Suivi administratif ;
 - 3.2 Gestion des badges ;
 - 3.3 Gestion des dosimètres ;
 - 3.4 Commande de radioéléments ;
 - 3.5 Formation des personnes manipulant des sources non scellées ;
 - 3.6 Formation des personnes utilisant le XRad-320 ;
 - 3.7 Formation des personnes utilisant le microtomographe ;
 - 3.8 Formation des personnes utilisant le XRF ;
 - 3.9 Formation des personnes utilisant le diffractomètre ;
 - 3.10 Etude de poste de travail ;
 - 3.11 Contrôle d'ambiance (exposition externe ambiante/contamination radioactive surfacique) ;
 - 3.12 Compteur à scintillation ;
 - 3.13 Gestion des déchets radioactifs ;
 - 3.14 Vérification des appareils de mesure ;
 - 3.15 Procédures d'urgence ;
 - 3.16 Visite médicale ;
4. Questions diverses :
 - Nouvelle consigne d'urgence pour les agents de sécurité ;
 - Réception des colis classe 7 ;
 - Décision 2017-DC-0591 de l'ASN qui abroge la décision n°2013-DC-0349 fixant les règles techniques minimales de conception auxquelles doivent répondre les locaux dans lesquels sont utilisés des appareils électriques émettant des RX ;
 - Nouvelle manipulation prévue ? (Sélénium 75)

4.3 Médecine de prévention et médecine préventive**4.3.1 Rapport annuel 2017 des médecins de prévention**

Le rapport 2017 des médecins de prévention est en annexe 12.1.

	2014	2015	2016	2017
Nombre total d'heures	1041	975	1029	928
Docteur Eric Laporte	325	371	373	356
Docteur Sylvie Guillaud-Bataille	144	32	84	0
Docteur Isabelle Joly (inter-entreprise AST)	572	572	572	572

4.3.2 Rapport annuel 2017 du médecin de la médecine préventive des étudiants

Le rapport 2017 de la médecine préventive est en annexe 12.2.

	2014	2015	2016	2017
Nombre total d'heures	220	280	288	593
Docteur Gilles Ronzière	220	280	180	316
Docteur Thierry Bussière	/	/	/	277

4.3.3 Rapport annuel 2017 de la psychologue destinée aux étudiants

Le rapport 2017 de la psychologue est en annexe 12.3.

	2014	2015	2016	2017
Anne-Sophie Renucci (Nbre total d'heures)	195	160	186	178

4.3.4 Rapport annuel 2017 des infirmières

Le rapport 2017 des infirmières est intégré au rapport des médecins de prévention (Docteurs Joly et Laporte) en annexe 12.1.

4.4 Inspection santé et sécurité au travail

L'inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche a eu lieu du mercredi 16 avril 2014 au Vendredi 18 avril 2014 (voir rapport d'inspection en annexe 12.4). Il n'y a pas eu d'inspection en 2017.

4.5 Consultation des personnels

4.5.1 Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT)

4 CHSCT

Le décret 82-453 modifié rend obligatoire la création d'un Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Le CHSCT est consulté sur le rapport annuel faisant le bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail. D'autre part le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001 a introduit l'obligation de transcrire l'évaluation des risques dans un document, synthèse d'une évaluation des risques professionnels dans tous les services de l'établissement.

Le cas de l'ENS

Le CHS de l'ENS de Lyon a été créé le 09 novembre 2010.

Le passage CHS en CHSCT a été fait le 12 juillet 2012.

	2014	2015	2016	2017
Nombre de CHSCT	2	3	5	4

Ordre du jour du CHSCT du 10 février 2017

1. Validation du PV du CHSCT du 18 novembre 2016 (*pour avis*) ;
2. Bilan annuel de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail 2016 (article 61 du décret 82-453 modifié) (*pour avis*) avec présentation des Rapports annuels 2016 des médecins de prévention (article 28 du décret 82-453 modifié) (*pour avis*) ;
3. Bilan du programme de prévention 2016 ;
4. Orientations stratégiques du ministère 2017 ;
5. Programme annuel 2017 de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (article 61 du décret 82-453 modifié) (*pour avis*)
6. Suivi des actions en cours :
 - Retour sur l'enquête Acte
 - Point sur le service MMO (anciennement logistique)
7. Plan de retrait amiante ;
8. IDEX : Impact des réorganisations sur les conditions de travail ;
9. Lettre de recommandations du ministère en matière de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
10. Questions diverses.

Ordre du jour CHSCT du 9 juin 2017

1. Validation du PV du CHSCT du 10 février 2017 (*pour avis*) ;
2. Présentation du schéma directeur Handicap (*pour avis*) ;
3. Renouvellement de la nomination de la Personne Compétence en Radioactivité d'établissement et nomination de la Préposée à la Garde des Matières Nucléaires (*pour avis*) ;
4. Lettre de mission du médecin de prévention (*pour avis*) ;
5. Présentation du plan d'action pluriannuel santé et sécurité au travail dans la fonction publique (circulaire du 28 mars 2017) ;
6. Retour sur la visite CHSCT de la Direction des Systèmes Informatiques
7. Présentation organigramme DSI
8. Suivi des accidents et incidents sur la période
9. IDEX : Demande d'une expertise pour accompagner l'établissement dans sa mutation (*pour avis*) ;
10. Points d'information
 - Campagne de mesure du radon ;
 - Lieu de convivialité Descartes ;
 - Arrivée d'une nouvelle infirmière du travail ;
11. Questions diverses.

Ordre du jour du CHSCT du 7 juillet 2017

1. Bibliothèque Diderot de Lyon
 - Retour sur l'accompagnement des personnels de bibliothèque suite à alerte au CHSCT
 - Organisation de la bibliothèque sur l'ouverture les week-ends
2. Projet de service Accueil Sécurité (*pour avis*) ;
3. Réorganisation du service de médecine de prévention (*pour avis*) ;
4. Point sur le service de Gestion Centralisée ;
5. Point sur les futurs locaux du service des archives ;
6. Point sur l'application du dispositif de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ;
7. Questions diverses

Ordre du jour du CHSCT du 10 novembre 2017

1. Validation des PV des CHSCT du 9 juin et du 7 juillet 2017 (*pour avis*) ;
2. Election d'un.e secrétaire adjoint du CHSCT et inscription au règlement intérieur ;
3. Instruction générale Hygiène et Sécurité (*pour avis*) ;
4. Lettre de mission « Chargé de mission Handicap » (*pour avis*) ;
5. Formalisation d'une cellule de veille sociale et désignation d'un membre du CHSCT et son suppléant pour cette cellule ;
6. Validation de la trame des visites CHSCT ;
7. Calendrier des visites CHSCT ;
8. Point sur les accidents et incidents sur la période ;
9. Retour sur les décharges des Enseignants Chercheurs ;
10. Prise en charge du harcèlement sexuel/sexiste ;
11. Questions diverses.

4.5.2 Comité L3

2 comités L3

Ordre du jour du Comité L3 du 26 juin 2017

1. Validation et signature du PV de la précédente réunion du comité (15 décembre 2016) ;
2. Point sur l'introduction de nouveau pathogène par D. Nègre et B. Verrier ;
3. Suivi des dépenses du L3 par V. Vial ;
4. Arrêt technique annuel du L3 (cahier des charges, mise au point sur l'organisation des travaux tels que la réparation des clapets de ventilation, la création de trappes d'accès, vérifications annuelles, décontamination, plan de prévention ...) par D. Décimo, et la Direction du Patrimoine ;
5. Questions diverses.

Ordre du jour du Comité L3 du 1^{er} décembre 2017

1. Validation et signature du PV de la précédente réunion du comité (26 juin 2017) ;
2. Point sur l'introduction de nouveau pathogène par D. Nègre et B. Verrier ;
3. Retour sur les travaux réalisés durant l'arrêt technique d'août 2017 du L3 par D. Décimo, et la Direction du Patrimoine (fixer la prochaine date de l'arrêt technique) ;

4. Suivi des dépenses du L3 par V. Vial ;
5. Questions diverses :
 - a) Etudier la possibilité de faire les formations autoclave en anglais ;
 - b) Demande de visite du L3 par les pompiers du Service Départemental-métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) de Gerland durant l'arrêt technique de 2018 ;
 - c) Rappel de la procédure pour les stagiaires concernant l'accès au L3.

4.5.3 Groupe ACTE (Amélioration des Conditions de Travail à l'ENS)

Le groupe acte ne s'est pas réuni cette année. Les activités ayant été redéployées, le groupe acte est dissout

4.5.4 Cellule de Veille sociale

Cette cellule a été validée en CHST du 10 novembre. Une première réunion a eu lieu le 8 décembre 2017.

4.6 Organisation de la prévention

4.6.1 Instruction générale hygiène et sécurité

Une Instruction Générale hygiène, sécurité, santé au travail et protection de l'environnement visant à établir une organisation adaptée et à promouvoir une démarche globale et cohérente de prévention des risques a été présentée et validée au CHST du 10 novembre 2017. Cette Instruction Générale rappelle le rôle de chacun des acteurs de la communauté universitaire en matière d'hygiène et de sécurité.

4.6.2 Livret d'accueil hygiène, sécurité et santé au travail

750 livrets distribués

Un livret d'accueil hygiène et sécurité mis à jour annuellement, est distribué à tous les nouveaux entrants (étudiants et personnels).

Sa version anglaise est aussi mise à jour régulièrement.

En juillet 2017, il a été tiré 600 livrets en Français et 150 en anglais ; ils ont tous été distribués fin décembre 2017.

5. Actions menées

5.1 Accueil des agents en situation de handicap

5.1.1 La politique du handicap

De quoi parle-t-on ?

Le texte concernant le handicap de la loi 2005-102 du 11 février 2005 est encore un repère important.

Le handicap y est défini comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Rédigée en 2016, la définition donnée par la CNUPDPH (Convention des Nations Unies pour le Droit des Personnes Handicapées) établit le rôle prépondérant de l'environnement dans l'entrave ou la facilitation des activités des personnes ayant des troubles du fonctionnement organique et/ou psychique.

A l'image des nouvelles politiques européennes, elle s'inscrit dans la promotion d'une société « inclusive », c'est-à-dire qui deviendrait partout accessible à tous.

L'Ecole travaille à l'amélioration de ses compétences d'accueil et d'accompagnement des personnels et des étudiants concerné.e.s.

Dans les limites de la « compensation raisonnable », l'Ecole doit pouvoir montrer qu'elle met en œuvre des outils et des moyens au service de chacun.e.

Elaboration et adoption d'un Schéma Directeur pluriannuel du Handicap

Conformément aux attentes ministérielles, et en lien avec l'ensemble des différentes composantes de l'Ecole, le Chargé de Mission Handicap a rédigé un Schéma Directeur du Handicap. Il présente les actions qui seront développées de 2017 à 2020.

Accessible sur le site de l'Ecole à partir des pages qui concernent la Mission Handicap, il est rédigé sous la forme de fiches action afin d'en faciliter la lecture. Présenté et validé au CHSCT du 9 juin, le Schéma Directeur du Handicap de l'Ecole a été ensuite adopté au Conseil d'Administration du 10 juillet 2017, de même que la Lettre de Mission qui détermine les cadres d'actions du Chargé de Mission Handicap.

Au-delà des exigences institutionnelles, la mise en œuvre d'une politique du handicap doit permettre de valoriser les compétences et l'implication de l'ensemble des professionnels dans le champ du handicap

5.1.2 Actions

5.1.2.1 Accompagnements

Le Chargé de Mission Handicap reçoit les agents et les étudiants pour analyser avec eux les entraves rencontrées dans leurs différents contextes d'activité.

Par le biais d'entretiens, l'analyse des difficultés permet de définir les besoins d'aménagements pertinents. Leur mise en œuvre peut prendre la forme de matériels adaptés (fauteuils ergonomiques, outils informatiques adaptés...) ou de manière de travailler différentes (communication, organisation du travail,...).

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur en situation de Handicap est un outil qui peut être mobilisé pour financer les aménagements retenus et/ou permettre l'accompagnement de du Chargé de Mission Handicap. Lorsque cela s'avère pertinent, il peut intervenir, avec l'accord et la participation de l'agent concerné, auprès des équipes et/ou de managers.

5.1.2.2 Formations

En 2017, **2 formations** ont été proposées sur la base du volontariat. Elles ont concernées 21 agents et manager. La première s'intitulait « Travailler avec un collaborateur en situation de handicap » et la seconde « Manager un collaborateur en situation de handicap ».

5.1.2.3 Journée de sensibilisation au handicap et café handicap

Le 6 avril 2017, une journée de sensibilisation a réuni environ **80 personnes**. Des ateliers animés par les élèves déficients visuels de la Cité Scolaire René Pellet ont permis de découvrir que les apprentissages scolaires et les gestes de la vie quotidiennes peuvent être accessibles avec des outils et des techniques adaptés. Une conférence de l'anthropologue Charles Gardou a établi le sens de la dynamique inclusive et les questions qu'elle pose aujourd'hui dans la capacité des systèmes à composer avec l'ensemble des besoins de chacun.e. Un « repas dans le noir » a précédé ensuite des ateliers d'initiation à la Langue des Signes française et la présentation des travaux de recherches de Vance Bergeron ainsi que les travaux menés à l'IFE sur les dispositifs de téléprésence.

En 2017, **3 « cafés handicap »** ont rassemblé une cinquantaine de personnes pour échanger sur le Schéma Directeur ou écouter Martin Dutrait présenté les enjeux de la LSF dans un parcours de scolarisation et de formation.

5.1.2.4 Sollicitation de nouveaux outils de compensation

Cette année a vu la mise en œuvre de nouveaux outils qui n'avaient pas été utilisé jusqu'ici à l'ENS. Un robot de téléprésence a été mis à disposition d'un chercheur et des interprétariats en LSF se mettent en place pour un agent concerné dans les réunions de travail.

5.1.2.5 Recrutement et maintien dans l'emploi

En 2017, 12 nouveaux professionnels ont bénéficié de la RQTH dont 4 ont été recrutés.

L'évolution du nombre d'agents bénéficiant d'une RQTH est la suivante :

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'agents	23	29	37	41	43	42

Le document de RQTH est délivré pour 5 ans. Il permet d'accéder à des financements de compensation et de bénéficier de l'accompagnement du Chargé de Mission Handicap. Un salarié n'est plus comptabilisé comme bénéficiaire de la RQTH lorsqu'il ne renouvelle pas sa demande au terme des 5 ans.

Un autre indicateur quantitatif du travail effectué est le taux d'emploi des personnes en situation de handicap à l'Ecole.

Le taux d'emploi est de 3.92 % en 2017.

5.1.2.6 Les Plans d'Accompagnement d'Etudiant en situation de Handicap (PAEH)

Concernant les étudiants, l'enjeu est de doter l'Ecole d'outils qui puissent répondre de manière efficace à leurs besoins particuliers en contexte d'apprentissage et/ou d'examen.

Des entretiens avec le référent handicap permettent à chaque étudiant bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement d'analyser, de circonscrire et d'exprimer sa situation de handicap en termes de besoins d'aménagements liés à des contextes précis (apprentissage, examens et stage).

Ce passage de l'expression d'une pathologie ou de difficultés à celle de besoins précis et contextualisés est une compétence importante travaillée avec les étudiants. Elle sera particulièrement nécessaire dans la suite de leur parcours, notamment lors des entretiens de recherche de stage ou d'emploi.

21 Plans d'Accompagnement d'Etudiant en situation de Handicap en 2017

L'évolution du nombre de Plans d'Accompagnement d'Etudiant(e) en situation de Handicap est la suivante :

Année	2015	2016	2017
Nombre d'élèves bénéficiant d'un Plan d'Accompagnement	8	16	21

5.1.3 Poursuite de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite

L'intégration professionnelle des personnes handicapées requiert une mobilisation de tous pour favoriser leur emploi et leurs conditions d'exercice préservant leur santé et leur sécurité par une meilleure adaptation des postes de travail et une amélioration de l'accessibilité des locaux.

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées introduit l'obligation de rendre accessible l'ensemble des lieux recevant du public conformément au principe de « tout pour tous ».

Après un diagnostic externe, il apparaît que les bâtiments sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite, avec parfois des accès à améliorer. Le laboratoire de recherche M5, par exemple, n'est accessible que par les ascenseurs des GN.

Rappel de l'évolution des travaux engagés :

En 2016, l'accent est mis sur l'élargissement de l'offre d'hébergement adapté avec l'aménagement complet de 2 logements.

- ° Hôtel des invités, Descartes : Etudes et aménagement d'un appartement aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- ° Résidence Debourg, Monod : Etudes et aménagement complet d'un appartement aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- ° Foyer des élèves, Monod : Mise aux normes bar du foyer

En 2017, Les travaux d'accessibilité ont été extrêmement importants. Ils ont concerné :

- ° Le jardin de Descartes
 - Création de cheminements accessibles dans le parc, pose de bande d'éveil et bandes podotactiles, mise en conformité des éclairages
- ° Le gymnase Monod
 - Etude de mise en accessibilité
- ° Le site Descartes
 - Création de 2 ascenseurs et mise aux normes PMR des ascenseurs existants
- ° Le site Descartes et le bâtiment M7 à Monod
 - Mise en conformité des niveaux des éclairages dans les circulations horizontales et verticales, mise en conformité éclairages extérieurs, travaux électriques sur logement PMR, création d'interphone, boucles magnétiques, pose de bandes d'éveil et bandes podotactiles.

1 561 324 euros ont été dépensés dans la mise en accessibilité des locaux en 2017.

5.2 Principales enquêtes conduites à la suite d'accidents, accidents graves ou révélateurs de dangers graves et des maladies professionnelles ou à caractère professionnel

12 enquêtes incidents/accidents

- Enquête suite à un incident sur un ascenseur ;
- Enquête suite à une coupure avec une disqueuse ;
- Enquête suite à une chute dans les escaliers ;
- Enquête suite à une fuite de gaz dans un laboratoire ;
- Enquête suite à une fuite de dichlore dans un laboratoire ;
- Enquête suite à un incident avec un hydrogénateur ;
- 2 Enquêtes suite à des brûlures avec l'azote liquide ;
- Enquête suite à une blessure au pied ;
- Enquête suite à une brûlure aux yeux avec une lampe de fluorescence ;
- Enquête suite à une coupure avec un scalpel ;
- Enquête suite à une coupure avec de la verrerie ;
- Enquête suite à une pique au pouce avec une seringue souillée par du sang d'origine humaine.

Ces enquêtes ont fait l'objet de retour en séance CHSCT

5.3 Visites de locaux et études de poste

Les visites des locaux permettent de faire un point sur les risques existants, l'existence du document unique, les acteurs de la prévention, les mesures de préventions existantes...

Le **poste de travail** est l'environnement dans lequel le travailleur passera le plus clair de son temps, et pratiquement toute sa journée au travail. L'étude du poste de travail a pour objectif d'identifier les éventuels facteurs de risques professionnels liés à l'aménagement et à l'équipement de l'espace de travail.

Les résultats de l'étude serviront par la suite à concevoir et à mettre en place les mesures qui permettront de réduire, voire d'éliminer, les dangers pour la santé et l'intégrité physique du titulaire du poste.

Nombre de visite de laboratoire par les agents du service prévention et/ou le médecin de prévention et/ou l'infirmière et le CHSCT:

Pour 2014 :

- Visite Accueil Ifé ;
- Visite Agence comptable ;
- Visite CIRI ;
- Visites Courrier Descartes et suivis ;
- Visites Service facturier et suivis ;
- Visite Service scolarité ;
- Visites de poste Bibliothèque ;
- Visite de poste Relations internationales ;

- Visite de poste Assistante Direction Générale ;
- 4 Visites et réunions pour l'accueil de personnes en situation de handicap.

Pour 2015 :

- Visite du service courrier avec délégation CHSCT
- Visite du service des espaces verts avec délégation CHSCT
- Visite du laboratoire de chimie avec conseillère de prévention CNRS
- Visite du RDP et IGFL avec Conseillère de prévention INRA
- Visite animaleries (IGFL/PBES) avec une délégation INSERM et CNRS
- Visite du laboratoire S2HEP avec conseillère de prévention UCBL1 (Laboratoire Sciences, Société, Historicité, Education et Pratiques)

-
- Etude de poste C14
 - Etude de poste animalerie poisson IGFL
 - Etude de poste logistique IGFL
 - Etude de poste découpe cerveau de souris
 - Etude de poste service facturier
 - Etude de poste IFE
 - Etude de poste BDL
 - 2 études de poste administratif Monod
 - Etude de poste logistique Monod
 - Etude de poste diffractomètre
 - Etude de poste XRF
 - Etude de poste irradiateur à rayons X

Pour 2016 :

- Visite du PRECI suite à l'audit vétérinaire de décembre 2015 ;
- Visite des locaux du CIRI sur le site de Laënnec avec conseillère de prévention CNRS, conseiller de prévention INSERM, et conseillère de prévention secteur santé UCBL1 ;
- Visite du CRMN avec médecins de prévention et infirmières de l'ENS et du CNRS, avec Ingénieure de prévention du CNRS et assistante de prévention du CRMN (analyse du décret sur les champs électromagnétiques).
- Visite de prévention de l'IHRIM ;
- Visite LR6 avec entreprise Europrop

-
- Etude de poste de l'atelier de physique
 - Etude de poste au département de biologie
 - 14 Etudes des postes Laser
 - Etude de poste à l'IGFL
 - Etudes de postes tertiaires (préconisations sur l'ergonomie pour le travail sur écran.).

Pour 2017 : au moins 14 Visites et 20 études de poste

- Visite du CRAL (centre de recherche astrophysique de Lyon) avec un conseiller de prévention UCBL 1;
- Visite de l'ISA (Institut des sciences analytiques) à la demande de la directrice de l'institut ;
- Visite du laboratoire de physique avec les conseillères de prévention de l'ENS et du CNRS et du médecin de prévention du CNRS ;
- Visite de la DSI (Direction des Systèmes d'Information) avec délégation CHSCT ;

- Visite du service concours suite à l'évaluation des risques ;
 - Visite du Platim avec le service médical ;
 - Visite de la plateforme PERSEE suite aux épisodes de canicules du mois de Juin ;
 - Visite des locaux étudiants ;
 - Visite de locaux au laboratoire de géologie ;
 - Visite des vestiaires et préconisations de mise à disposition ;
 - Visite du LIP avec l'assistante de prévention de l'INRIA ;
 - Visite du département de chimie par le médecin et l'infirmière de prévention ;
 - Visite du PRECI de l'IGFL avec le médecin de prévention de l'ENS ;
 - Visite des locaux RI avec les agents d'astreinte de l'ENS.
-
- Etude de poste des pièces radioactives M5 avec les médecins de prévention ;
 - 8 Etudes de postes Laser ;
 - 9 Etudes de postes tertiaires (préconisations sur l'ergonomie pour le travail sur écran) ;
 - Etude de poste P3 avec médecins de prévention ENS et INSERM ;
 - Etude de poste dans un laboratoire de recherche (réorganisation par rapport au risque chimique).

5.4 Gestion des déchets spéciaux

Des obligations spécifiques s'imposent au chef d'établissement, citons par exemple :

- déchets biologiques et déchets chimiques dangereux, tubes fluorescents, piles et autres déchets spéciaux collectés par une société spécialisée ;
- matériels et matériaux piquants, coupants ou tranchants destinés à l'abandon pris en charge correctement ;
- cadavres d'animaux ainsi que pièces anatomiques d'origine animale destinés à l'abandon confiés à une société spécialisée.

Le cas de l'ENS

40.83 Tonnes de déchets spéciaux évacués

23 collectes de déchets chimiques

	2014	2015	2016	2017
Déchets chimiques (en tonnes)	17,73	18,65	16,53	13.34
Déchets biologiques (en tonnes)	21,18	18,424	18,2	19.93
Déchets d'équipements électriques et électroniques (en tonnes)	10,89	11,26	11.24	7.56
Déchets historiques radioactifs uranifères et thorifères (en kg)	6,5080 kg			0
Déchets radioactifs : 8 pastilles d'uranium et 3 sources scellées de 226Ra		10,10 kg		0
Déchets radioactifs : solides incinérables et non incinérables de 14C et de 3H		69,85 kg		0

- **Les déchets chimiques dangereux et assimilés** sont enlevés tous les 15 jours par la société SERPOL (23 collectes en 2017). Cette société est en marché avec l'ENS depuis le 1er avril 2014. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le SPST tient une permanence hebdomadaire dans le bâtiment soute (M12) afin d'améliorer la qualité des informations fournies aux prestataires et de conseiller les usagers sur l'étiquetage des déchets ; ceci représente **48 permanences sur l'année 2017**.
- **Les déchets biologiques** sont collectés trois fois par semaine par la société Sita Suez Environnement depuis le 1er octobre 2016 (avant il n'y avait que deux passages par semaine).
- **Les déchets d'équipements électriques et électroniques** sont regroupés dans le local D3E de la soute M12 ; Ils ont été collectés 1 fois en 2017 par la société PAPREC.
- **Les déchets radioactifs** à demi-vie courte sont traités en décroissance et suivis par la PCR de l'établissement. Ils sont triés régulièrement par la PCR. Les autres sont en attente d'enlèvement par l'ANDRA dans la soute de stockage des déchets radioactifs. Aucun enlèvement n'a été programmé en 2017.

→ L'ENS de Lyon, à la fois réceptionneur et expéditeur de matières dangereuses par route, fait appel à l'expertise d'un conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses. C'est une obligation depuis le 1er janvier 2001.

Un conseiller à la sécurité externe répondant à ces exigences est désigné à l'ENS depuis le 1er janvier 2011. En 2012, le service prévention l'a rencontré à 5 reprises ; depuis 2013, 4 rencontres sont planifiées annuellement.

Conformément à la réglementation, un rapport annuel Transports de Matières Dangereuses est établi par le conseiller au transport chaque année depuis 2012.

- ✓ Un registre chronologique de la production et de l'expédition des déchets dangereux, rendu obligatoire par le Décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 relatif au contrôle des circuits de traitement des déchets est renseigné par un technicien du service prévention.

Depuis 2012, il est étendu à tous les déchets sortant de l'entreprise.

L'ENS produisant ou expédiant des déchets professionnels banals et/ou dangereux, le SPST tient à jour ce registre chronologique où sont consignés **tous les déchets sortants**, à l'exception des déchets assimilés aux ordures ménagères.

Autres déchets :

- **Les déchets banals** sont traités par NICOLLIN sur tous les sites de l'ENS : une filiale spécifique est prévue pour les papiers/cartons, la terre, les ferrailles ainsi que pour les boîtes de cônes.
- **Les cartouches laser** sont reprises par une association de lutte contre le cancer et par une entreprise spécialisée.
- Sur le site Monod, les **tubes fluorescents** sont gérés par la société COTE.
Sur le site Descartes, la société PAPREC met à disposition 2 containers d'une capacité de 1200 tubes
- **Les cartouches Nespresso** : 14 collectes en 2017 (site Descartes et Monod) soit environ **1,725 Tonne**.

5.5 Autres

5.5.1 Nombre de cas de recours à un expert (préciser la nature des missions de l'expert) en 2017

- Nombreuses expertises réalisées dans le cadre du plan campus (diagnostic amiante avant travaux..);
- Conseiller sécurité transport de matières dangereuses ;
- Contrôle annuel de radioprotection ;
- Expertise pour la mise en place de la campagne de dépistage du Radon ;
- Analyse d'air (recherche de trace de chloroforme en laboratoire).

5.5.2 Description d'actions visant à intégrer la composante sécurité dans la conception et le choix des bâtiments, installations, machines, produits, procédés de travail et dans la formation en 2017

- Accompagnement des unités de travail pour l'évaluation des risques professionnels ;
 - Evaluation des risques pour manipulation avec Hélium cryogénique
 - Evaluation des risques pour une nouvelle installation de recherche en physique
 - Evaluation des risques pour une nouvelle manipulation en radioactivité ;
- Participation aux commissions locaux (1) ;
- Réunions DIRPAT, VP Recherche sur les demandes de travaux (une quinzaine)
- Réunion avec les conseillers de prévention des tutelles (4).

- Distribution à tous les nouveaux entrants (personnels et étudiants) du livret d'accueil d'hygiène et de sécurité, ainsi que d'une plaquette d'information (anglais et français) ;
- 4 Formations à la sécurité des nouveaux entrants de l'IGFL dont une en anglais;
- 2 Formations des nouveaux entrants ENS ;
- 2 Formations aux risques Monod ;
- 1 Formation plans de prévention et risques chantiers ;
- 1 Formation du service de sécurité incendie et des agents d'astreintes aux procédures de gestion des risques radioactifs ;
- 1 Formation à la radioprotection.
- Interventions dans les 3 formations des assistants de prévention inter-établissements lyonnais ;
- Formations des usagers à l'utilisation de chimithèque.

5.5.3 Métrologie, aides techniques

En 2016

- Mesures de bruit
- Mesures de températures
- Mesure avec un appareil PID pour analyser les odeurs

- Aide au déstockage de produits chimiques inutiles ou obsolètes dans les laboratoires et départements

- Aide sur problématique hygiène
- Aides des assistants de prévention à l'évaluation des risques professionnels et la mise en place d'un plan d'action
- Réunions sur les problématiques P3 ;

En 2017

- Mesure de bruit au 3^e étage de l'IFé.
- Mesures avec appareil PID pour analyser les Composés Organiques Volatils
- Campagnes régulières de mesures d'odeurs entre les mois de juin et juillet suite à dégagement d'odeurs au PLATIM et 1^{er} étage bâtiment M4.
- Campagnes de mesures initiales des vitesses frontales pour la mise en service de 12 sorbonnes au Département de chimie et 1 sorbonne au Laboratoire de Géologie.
- Assistance auprès des laboratoires aux déclarations CODECOH et OGM
- Création de 2 salles de repos et d'allaitement

5.5.4 Réunions et activités transversales

En 2017

- Participation aux CHSCT du CNRS, aux CHS de l'ISA, du CIRI et du PBES ;
- Participation aux réunions des assistants de prévention des partenaires (UCBL1, CNRS) ;
- Participation à la journée de rencontre des PCR régionaux ;
- Participation aux commissions de réforme interne (3) ;
- Participation à la commission santé (1) ;
- Participation aux réunions de l'UDL sur la santé des étudiants ;
- Participation aux visites avec l'assureur (1) ;
- Accueil de 3 stagiaires de 3^eème ;
- Participations aux instances (CA, CT, CPE) et CODIR ;
- Réunions de préparations des instances (3) ;
- Participation à des jurys de concours ;
- Participation aux réunions bi mensuelles avec le directeur général des services et mensuelles avec le Président ;
- Participation aux réunions bi mensuelles du pôle ressources ;
- Participations à des réunions organisées par le ministère et la région sur la prise en compte du Handicap ;
- Réunions de préparation pour les 30 ans de l'école ;
- Participation à une réunion de directeurs de département ;
- Réponse enquêtes ministère sur la santé et sécurité au travail et sur les RPS ;
- Participation aux essais de sirènes d'alertes destinées à l'information des personnels et usagers en cas de risques majeurs à l'invitation de l'homologue de L'Université LUMIERE LYON 2 ;
- Essais de sirènes d'alertes destinées à l'information des personnels et usagers en cas de risques majeurs sur le site MONOD de l'ENS de LYON ;
- Réception des travaux du Département de Chimie ;
- Participation à 4 Opérations Préalables de Mise à Disposition (OPMAD)
- Participation à une pré-Commission de Sécurité et Accessibilité et une Commission de Sécurité et Accessibilité ;
- Accueil le 29 juin 2017 de deux homologues italiens de la Scuola Internazionale

- Superiore di Studi Avanzati de TRIESTE pour échanges à propos de la prévention des risques au sein de l'ENS de LYON et visite de laboratoires et plateformes.
- Réunion avec les personnels IDEX maintenance concernant les précautions à prendre en cas d'intervention dans des locaux à risques
- Réunions avec la représentante du prestataire de collecte, transport et traitement des déchets dangereux (SERPOL)
- Participation aux réunions de présentation de rentrée.

6. Evaluation des risques et programmation des actions

90% des unités ont effectué leur évaluation des risques

56% d'entre elles ont mis à jour leur plan d'action en 2017

Comme chaque année, une nouvelle campagne de mise à jour de l'évaluation des risques professionnels a été menée. L'évaluation est réalisée sur un fichier Excel à partir du document proposé par le ministère. L'ENS envisage d'informatiser cette procédure en collaboration avec le Ministère.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total (Mise à Jour)	39	26	33	36	29
1ère réalisation	8	2		1	1
1ère mise à jour	15	1		4	2
2nde mise à jour	2	9	3	6	6
3ème mise à jour	4	6	8	9	2
4ème mise à jour	9		10	7	5
5ème mise à jour	1	7	3	2	5
6ème mise à jour		1	8	6	2
7ème mise à jour			1	1	5
8 ème mise à jour					1

En 2017, sur l'ensemble des laboratoires, services, départements et unités identifiés (soient 52), 47 ont déjà réalisées une évaluation des risques et un plan d'action : soit 90 % contre 85% en 2016.

Sur les 52 unités, 56% ont effectué leur EVRP 2017 et proposé un plan d'action.

7. Formations

L'employeur a une obligation de formation de son personnel aux risques auxquels il est exposé. Il peut s'agir de formation générale (risque incendie, électrique, routier..., dispositions à prendre en cas d'accident) ou particulière (ex. conditions d'exécution du travail, conduite d'autoclaves). Concernant les modalités, ces formations peuvent, selon les cas, être dispensées dans le milieu de travail sous la responsabilité du supérieur hiérarchique, ou hors milieu de travail dans le cadre d'une session organisée.

Le cas de l'ENS

Afin de répondre à l'obligation de formation à l'hygiène et à la sécurité, le service de prévention et santé au travail organise avec le service de la formation continue des formations dans les domaines suivants :

- Initiation aux risques pour les nouveaux entrants ;
- Manipulation d'extincteurs ;
- Secouristes ;
- Risques spécifiques (autoclave, électricité, risque biologique...).

Les sessions de formations sont annoncées sur l'intranet ou sur la lettre hebdomadaire Entre NouS. En fonction du nombre de réponse, une sélection des candidatures est réalisée en fonction des besoins.

Personnes formées en 2014 :

- 2 assistants de prévention ;
- 2 au risque ATEX maîtrise du risque d'inflammation et d'explosion dans un laboratoire : bonnes pratiques associées ;
- 3 à la conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale ;
- 8 à la conduite et exploitation d'un autoclave – recyclage ;
- 12 à l'utilisation des échafaudages roulants ;
- 2 à la gestion des déchets biologiques ;
- 3 à la gestion des déchets chimiques ;
- 6 à l'habilitation électrique BS-BE manœuvre ;
- 19 à l'habilitation électrique H0-B0 ;
- 5 à l'habilitation électrique niveau BR ;
- 44 à Hygiène et sécurité à l'ENS - formation obligatoire pour les nouveaux entrants ;
- 1 formation pour Intégrer les concepts et méthodes de l'ergonomie dans la démarche de prévention ;
- 2 aux obligations de formation en santé et sécurité ;
- 80 Manipulation des extincteurs ;
- 8 à la prévention des troubles musculo-squelettiques liés au travail sur écran ;
- 3 à la prévention du risque Amiante ;
- 2 à la prévention et la gestion de la crise suicidaire ;
- 5 à la Responsabilité civile et pénale en matière de sécurité au travail ;
- 49 Secourisme - PSC 1 ;
- 7 Secourisme PSC 1 – recyclage ;
- 12 agents formés aux risques lasers ;
- 3 SSIAP 2 ;
- 1 SSIAP 2 - remise à niveau ;
- 2 SSIAP 2 Recyclage ;
- 1 SSIAP 3 formation initiale ;
- 1 à la formation Technicien hygiène et sécurité dans les établissements d'enseignement supérieur.

Personnes formées en 2015 :

IGFL nouveaux entrants : 3 formations en français et 1 formation en anglais.

- 4 Autorisation de conduite des chariots automoteurs de manutention

- 21 Conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale
- 6 Echafaudages roulants : montage, réception, utilisation et maintenance
- 11 Echafaudage roulant : Utilisation
- 42 Evacuation incendie
- 1 Examen de renouvellement de conseiller à la sécurité
- 1 Formation annuelle des conseillers de prévention
- 12 Formation des membres du CHSCT
- 16 Habilitation électrique H0-B0
- 6 Habilitation électrique niveau BR
- 16 agents Hygiène et sécurité à l'ENS - formation obligatoire pour les nouveaux entrants
- 1 « Journées d'aide médicale urgente en médecine du travail »
- 1 Les applications et logiciels d'aide à la gestion de la prévention des risques
- 1 Maintien et actualisation des compétences de formateurs SST
- 75 Manipulation des extincteurs
- 1 Moniteur cariste et recyclage du CACES
- 10 Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- 12 Prévention des TMS - personnel Bibliothèque
- 1 Recyclage SSIAP 3
- 1 Responsabilité civile et pénale en matière de sécurité au travail
- 1 Risques spécifiques site MONOD
- 40 Secourisme - PSC 1
- 8 Secourisme PSC 1 - recyclage
- 2 Sécurité - gaz - niveau I
- 3 Sécurité incendie dans les ERP
- 15 Sensibilisation aux risques psychosociaux
- 10 Transport routier de marchandise dangereuse
- 12 Utilisation du défibrillateur
- 1 Gestion des déchets radioactifs (7 heures)
- 1 protection de l'environnement (14 heures)
- 2 Plan d'action sur le Handicap (2 x 7 heures)
- 1 Formation sur le Handicap (14 heures)
- 2 référents lasers (2 x7)

Personnes formées en 2016 :

- IGFL nouveaux entrants
- 1 Accessibilité aux personnes handicapés : le diagnostic
- 1 Acquisition des bases de la méthode bilan carbone
- 4 Autorisation de conduite des chariots automoteur de manutention
- 16 Conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale
- 8 Conduite et exploitation d'un autoclave – recyclage
- 2 Echafaudage roulant : Utilisation
- 37 Evacuation incendie
- 5 Habilitation électrique BS BE Manœuvre – recyclage
- 4 Habilitation électrique H0-B0
- 40 Hygiène et sécurité à l'ENS - formation obligatoire pour les nouveaux entrants
- 50 Manipulation des extincteurs
- 19 Prévention des TMS - personnel Bibliothèque
- 7 Prévention du mal de dos et des TMS - personnel d'entretien

- 21 Prévention du mal de dos et des TMS - Travail au bureau
- 29 Responsabilité civile et pénale en matière de sécurité au travail
- 9 Risques chimiques
- 30 Secourisme - PSC 1
- 9 Secourisme PSC 1 – recyclage
- 2 SSIAP 1 - remise à niveau
- 1 SSIAP 2 Recyclage
- 1 SSIAP1 - recyclage
- 1 Travaux en hauteur et travaux en suspension - Vérification d'EPI

Personnes formées en 2017

4 Formations nouveaux entrants à l'IGFL dont 1 en anglais
2 Formations nouveaux entrant ENS de LYON
1 Formation risques Monod et 1 formation sur les plans de prévention et risque chantier
9 Arbre des causes
3 Autorisation de conduite des chariots automoteur de manutention
7 Conduite et exploitation d'un autoclave - formation initiale
11 De la prévention des risques psychosociaux à l'amélioration de la qualité de vie au travail
1 DU Infirmier en santé travail
11 Echafaudages roulants : montage, réception, utilisation et maintenance
26 Evacuation incendie
1 Évènement traumatique : comment réagir et prévenir les risques
5 Habilitation électrique BE manœuvre
5 Habilitation électrique niveau BR
1 Hygiène et la sécurité sur le lieu de travail
25 Hygiène et sécurité à l'ENS - formation obligatoire pour les nouveaux entrants
1 Les obligations de formation en santé et sécurité
62 Manipulation des extincteurs
1 Nanoprev : Maîtrise des risques potentiels liés aux nanomatériaux pour les préventeurs
1 PCR renouvellement niveau 2 - sources scellées et non scellées
14 Prévention du mal de dos et des TMS - Travail au bureau
1 Recyclage CACES PEMP 386
3 Recyclage risque amiante - cumul des fonctions
2 Rédaction des plans de prévention
1 Risques biologiques
30 Secourisme - PSC 1
10 Secourisme PSC 1 - recyclage
3 Sensibilisation à la prévention des risques routiers
3 Sensibilisation aux risques d'explosion entrant dans les champs réglementaires ATEX
3 Sensibilisation à la protection des travailleurs contre les risques d'exposition aux champs électromagnétiques : nouvelle réglementation applicable au 1^{er} janvier 2017
7 SSIAP 2 Recyclage

Soit 1402 heures minimales de formation hygiène et sécurité en 2017

Remarque : En 2017, le service de prévention et santé au travail a proposé 4 ateliers nutrition sur 2 thèmes différents. Ils étaient animés par un formateur en nutrition. Les thèmes étaient les suivants :

- Je consomme moins d'aliments d'origine animale.
- Je découvre mon profil nutritionnel

➤ **31 personnes ont participé à ces ateliers.**

8. Documents et consignes

8.1 Registres de danger grave et imminent (art 5-8 décret 82-453 modifié)

Depuis septembre 2015 : 2 registres :

- Accueil Présidence site Descartes ;
- ISA (Institut des Sciences Analytiques) sur le site de la Doua.

Déclaration de danger grave et imminent :

En 2014 :

- 7 février 2014 : danger grave et imminent pour un agent exposé à une attitude menaçante
- 13 novembre 2014 : Infiltration d'eau avec risque de chute de faux-plafond (Bibliothèque Denis Diderot)
- 17 novembre 2014 : agent subissant des pressions par un autre agent
- 1 droit de retrait non notifié dans le registre de danger grave et imminent

En 2015 :

- 2 octobre 2015 : Notification dans le registre pour un agent en souffrance
- 21 octobre 2015 : Notification dans le registre d'un agent pour risque d'exposition à l'amiante

En 2016 :

- 23 mars 2016 : Notification pour des chutes de faux-plafond dans l'atrium de l'IGFL ;
- 15 juin 2016 : Notification pour deux agents en souffrance dans un même service.

En 2017 :

- 11 décembre 2017 : Notification concernant un cas de « harcèlement sexuel »..

8.2 Registres santé et sécurité au travail (art 3-1 décret 82-453 modifié)

Un registre de santé et sécurité au travail destiné à faire remonter les remarques des usagers et personnels vers les décideurs doit être à disposition de l'ensemble de la communauté, qui peut y noter des observations et des suggestions dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité.

Le CHSCT examine, à chacune de ses réunions, les inscriptions consignées, les réponses apportées par les chefs de services et directeurs de composante, en discute, et est informé par l'administration des suites qui ont été réservées à chacun des problèmes soulevés.

Le cas de l'ENS

25 registres de santé et sécurité au travail

Ces registres sont, pour la plupart, tenus par les assistants de prévention. En plus des remarques liées à l'hygiène et la sécurité sont notées des incidents et malaises.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total de registres	23	24	25	25	24
Monod	16	16	16	16	16
Descartes	4	4	5	5	5
Buisson	1	1	1	1	1
IGFL	1	1	1	1	1
CRMN/ISA	1	1	1	1	1
Lyon Sud		1	1	1	1

8.3 Intervention d'entreprises extérieures et permis de feu

Lors de travaux effectués à l'ENS par une ou plusieurs entreprises extérieures, une analyse des risques doit être effectuée.

Lorsque ces risques existent ou que l'opération est d'une durée totale supérieure à 400 heures de travail sur douze mois ou comporte des travaux dangereux, un plan de prévention doit être arrêté. Un protocole de sécurité doit être arrêté pour les opérations de chargement et de déchargement. Un permis de feu doit être délivré lors de la réalisation de travaux par points chauds (hors postes fixes).

Le cas de l'ENS

118 plans de prévention et protocoles chargement-déchargement

Les plans de prévention, protocoles et attestations de travail sont rédigés par les agents du service prévention et santé au travail en grande majorité (81 documents cette année) ; les services travaux et maintenance et la sécurité incendie ont rédigé 37 plans de prévention pour les entreprises qu'ils suivent.

Les obligations de réalisation de plan de prévention sont globalement respectées.

744 permis feu

Ils sont établis par les agents du service sécurité incendie.

Plans de prévention et permis feu réalisés en 2017 :

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre total	63	41	89	94	118
Plans de prévention annuels	15	14	50	47	54
Plans de prévention ponctuels	36	19	31	37	58
Protocoles de chargement déchargement	9	4	5	6	5
Attestations préalables de visite	3	4	3	4	1
Permis feu		232	274	242	744

8.4 Travail isolé

Le cas de l'ENS

7 laboratoires équipés

Pendant les périodes de fermeture administrative de l'ENS, les personnes doivent systématiquement se signaler aux accueils (cahier de présence à signer).

Un système de Protection du Travailleur Isolé a été mis en place pour six laboratoires : Le laboratoire P3, la plateforme Palgène, la salle blanche du laboratoire de chimie, le Laboratoire des Sciences de la Terre, le PBES et le Platim. Un PTI se trouve à l'accueil du site Monod pour l'astreinte Serre en priorité et sur demande.

Trois postes PTI équipent également les personnels de l'IGFL : un PTI (n°25) destiné à la zone animalerie poisson (PRECI) situé dans la pièce 0-36, deux PTI sont situés à l'accueil de l'IGFL (n° 26 et 17) destinés pour tous les locaux.

8.5 Manifestations exceptionnelles

Le cas de l'ENS

920 consignes effectuées en 2017

En 2012, il a été organisé le gala de l'ENS. Cette manifestation exceptionnelle a obtenu l'aval de la commission de sécurité après dépôt du dossier par le service prévention et santé au travail et visite sur site : L'école a également obtenu un avis favorable pour l'organisation de manifestations festives qui s'organiseront selon un cahier des charges précis.

Depuis 2013, le gala de l'ENS a lieu conformément au cahier des charges validé par la commission de sécurité en 2012.

En 2015, le service de sécurité incendie a rédigé 743 consignes.

En 2016, le service de sécurité a rédigé 880 consignes suite à des demandes d'autorisation de soirée ou d'évènements internes.

En 2017, le service de sécurité a rédigé 920 consignes particulières.

8.6 Protection contre les chutes de grande hauteur (supérieur à 3 mètres)

Le cas de l'ENS

En 2011, sur le site Monod, les mesures de prévention contre les chutes de hauteur ont été réalisées par la mise en place de garde-corps.

En 2015, des garde-corps ont été mis en place sur la terrasse de l'amphi Descartes.

8.7 Risques majeurs

Le cas de l'ENS

L'ENS est soumise aux risques majeurs (industriels et naturels).

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) de l'ENS a été réalisé en 2010 et a été validé par un exercice de confinement le 14 février 2011. Il doit être remis à jour.

Le SPST travaille à l'établissement du plan de continuité des Activités : Un plan de continuité d'activité (PCA) a pour objet de décliner la stratégie et l'ensemble des dispositions qui sont prévues pour garantir à une organisation la reprise et la continuité de ses activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal.

Le SPST participe à des réunions régulières avec la Directrice de Cabinet afin de coordonner la rédaction du PCA et la mise en place de la Cellule de Crise de l'ENS de LYON.

La conseillère de prévention a assisté à 6 réunions avec les tutelles et en interne sur la gestion de crise.

Le plan inondation a été rédigé par le Service Prévention ; Il doit être intégré en 2018 au Plan de Continuité de l'Activité de l'ENS de LYON.

9. Risques particuliers

9.1 Risques psychosociaux

Les risques psycho-sociaux sont l'ensemble des facteurs susceptibles de porter atteinte à la santé mentale et/ou à l'intégrité physique d'un agent. Un groupe de travail a été créé suite à une délibération du CHS de l'ENS de Lyon en date du 07 décembre 2010. La lettre de mission a été mise à jour en mai 2015.

9.1.1 Groupe ACTE (Amélioration des Conditions de Travail à l'ENS)

9.1.1.1 Objectif du groupe de travail

L'objectif était de proposer au CHSCT une démarche de prévention, en établissant des dispositifs d'analyses des risques psycho-sociaux de l'ENS de Lyon permettant d'intervenir de

manière préventive. Il faudrait que, sur la base de l'analyse d'un certain nombre d'indicateurs, le groupe établisse une cartographie de l'environnement de travail. Suite à cela, le groupe de travail aura pour vocation de mettre en évidence les éléments positifs afin d'initier une démarche d'amélioration collective.

Le 7 novembre 2016, il avait été décidé, suite à une réunion du groupe Acte, de ne plus conduire d'enquête Acte. A l'avenir, le groupe Acte se concentrera sur la prévention primaire et la prévention secondaire. Il interviendra en amont des changements d'organisation et proposera la mise en place d'indicateurs.

9.1.1.2 Constitution du groupe

- o de la DRH ou de son adjoint ;
- o du responsable du service prévention et santé au travail ou de son adjointe ;
- o d'une infirmière et d'un médecin de prévention ;
- o des experts si nécessaire (assistante sociale, expert agréé, inspecteur IGAENR...) ;
- o de 2 à 3 représentants des personnels (voté en CHSCT du 9 février 2015).

9.1.1.3 Actions du groupe de travail

- o groupe créé suite au CHS du 07 décembre 2010 ;
- o rédaction d'une charte du groupe travail, cette charte ayant évolué avec le groupe de travail ;
- o recrutement d'une psychologue pour les étudiants à partir de septembre 2011 ;
- o élaboration de la plaquette médico-sociale, basée sur celle déjà réalisée par les infirmières pour les étudiants. Cette plaquette est mis à jour annuellement et mis en ligne sur l'intranet ;
- o participation à l'enquête sur les conditions de travail réalisée par le cabinet expert CHSCT Catéis ;
- o programme annuel de prévention 2013 et 2014 de l'ENS et particulièrement sur la partie RPS ;
- o participation à l'intégration des RPS dans les bilans annuels 2012 et 2013 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail ;
- o intégration des RPS dans les bilans sociaux 2012 et 2013 de l'ENS ;
- o intégration des RPS dans les projets de service ;
- o travail sur les indicateurs ;
- o mise en place d'une convention avec la MGEN pour des consultations de psychologue ;
- o formation des membres du groupe ACTE.
- o En 2014, Participation à une journée d'étude sur les risques psychosociaux avec la DIRECCTE Rhône Alpes
- o En 2016, participation à une matinée sur les études d'impact organisationnel et humain

Analyse de collectifs et conseils :

2013 : Enquêtes auprès des agents de sécurité et aide à la rédaction du projet de service ;
Enquêtes sur les arrêts maladie de la DPMG.

2014 : Enquête au niveau du service communication

2015 : Le groupe ACTE a mené fin janvier, début février la fin des entretiens du service communication.
Le groupe a été saisi pour participer à la réorganisation de la DPMG.

2016 : Le groupe ACTE a été saisi en mai 2016 pour faire un point sur des situations conflictuelles dans un service : 15 personnes ont été reçues en entretiens de $\frac{3}{4}$ d'heure à 1h. Le groupe s'est réuni une première fois pour préparer les entretiens et 2 fois pour en établir la synthèse. Deux restitutions orales ont été faites ; au chef de service puis à l'ensemble des agents du service.

- Le groupe a été saisi pour réfléchir sur le projet de service du service « Accueil et sécurité ».

9.1.2 Formation

Le groupe ACTE a participé à l'organisation en décembre 2013 d'une séance de formation/information de l'encadrement sur les RPS.

De plus, 8 personnes du groupe de travail RPS (dont certains sont également membres du CHSCT) ont suivi une formation sur la prévention et gestion des RPS (les 10 et 12 décembre 2013).

9.1.3 Consultations MGEN psychologue du travail

Dans le cadre de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail, une convention avec la MGEN a été signée. La première action mise en place consiste à permettre l'accès des agents à un psychologue. La prise en charge financière de l'écoute psychologique est assumée par moitié par chacun des signataires de la convention.

Du 15 octobre au 31 décembre 2013, 7 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Il s'agit presque uniquement de femmes, sur l'ensemble des tranches d'âge.

En 2014, 12 personnes ont bénéficié de ce dispositif. Il s'agit presque uniquement de femmes, sur l'ensemble des tranches d'âge (source bilan social 2014).

En 2015, la permanence de la psychologue MGEN a fermé en juin par manque de passage ; 1 agent a consulté entre janvier et juin.

Elle a ré-ouvert début novembre : 5 agents ont consulté depuis la réouverture. Les permanences ont lieu un jeudi matin par mois sur le site Monod et un jeudi matin par mois sur le centre de santé MGEN.

En 2016, la psychologue MGEN a reçu 12 personnes.

En 2017, les rendez-vous de la psychologue du travail se sont déroulés les jeudis matin, deux fois par mois, au Centre de santé MGEN (54, Avenue Jean Jaurès Lyon 7^{ème}). **14 agents** ont consulté la psychologue pour un total de 23 rendez-vous.

9.2 Risques liés à l'incendie

Les bâtiments sont soumis au code de la construction et de l'habitation et au code du travail. Les règles de sécurité imposant des dispositions constructives sont essentiellement applicables aux bâtiments récents. Le maître d'ouvrage est tenu de s'y conformer lors de la construction ; l'exploitant doit s'y conformer lors de modifications ou aménagements de bâtiments.

9.2.1 Organisation de la sécurité incendie

9.2.1.1 Commission de sécurité

En 2013 : L'ENS a reçu un avis défavorable à l'exploitation, le 23 mai, pour le site Monod dans le cadre d'une visite périodique.

En 2014 : Site Monod : l'ENS a reçu un avis défavorable à l'exploitation, le 25 juin 2014, compte-tenu de l'absence d'un échéancier de travaux basé sur le rapport de QCS Services.

Bibliothèque Diderot : Le 18 novembre 2014, l'ENS a reçu un avis favorable à la poursuite de l'exploitation (levée d'avis défavorable de novembre 2012).

En 2015 : Site de Descartes/Diderot/restaurant : L'ENS a reçu un avis favorable mais la commission souhaite maintenir, contrairement à la réglementation, sa périodicité de visite tous les deux ans (et non 5 ans).

En 2016 : **Site Descartes :** L'ENS a reçu un avis favorable le 13/01/2016 pour des travaux d'aménagement au RDC et 2^{ème} du bâtiment administration.

Site Monod : L'ENS a reçu un avis favorable le 18/05/2016 pour des transformations de places de parking en locaux de stockage.

Le 27/05/2016, la commission de sécurité a maintenu un avis défavorable et a demandé un échéancier de travaux et un dossier de mise en sécurité.

Le 21/11/2016, la commission de sécurité a donné un avis favorable à l'ouverture du foyer.

En 2017 : Site Monod

Le 07/12/2017, la commission de sécurité a visité les locaux du M7, la salle SING et le nouveau PC sécurité. Un accord pour l'ouverture des locaux a été donné en attendant la validation de la préfecture.

9.2.1.2 Interventions diverses

Secours à victimes : 89

Monod : 39 Descartes : 50

Interventions suite à problèmes d'odeurs, pannes d'extractions : 11

- 16/06 : soute de neutralisation M4 sous-sol, panne d'extraction

- De Juillet – août : 6 déclenchements d’alarmes en soute de neutralisation LR4 sous-sol
- 13/09 et 14/09 : odeur de chlore au M6
- 02/10 : odeur d’éther chambre de culture M5
- 11/12 : odeur de fuel au M5 sous-sol

Incendie : 10

Monod

- 02/04 : Foyer Monod - Assiette en carton placée dans le four
- 18/05 : LEA72 – Emission de fumée d’un moteur de sorbonne
- 20/09 : M5 sous-sol – Combustion d’une pièce au-dessus de la chambre froide
- 16/10 : Amphi Mérieux – Feu sur terrasse dû à un acte de malveillance
- 21/10 : Allée d’Italie – Feu de poubelle dû à un acte de malveillance
- 18/11 : Portail Debourg – Feu de buisson dû à un acte de malveillance

Descartes

- 22/02 : D8 – Feu de poubelle à l’extérieur du bâtiment
- 20/04 : Square du Parvis – Feu de buisson dû à un acte de malveillance
- 09/11 : D1 PC sécurité – Emission de fumée provenant de batteries
- 22/11 : D4 passerelle – Feu dans le seau de mégots, enfumage de la circulation

Exercices d’évacuation

Le service prévention et santé au travail organise, sur demande, les exercices spécifiques avec prises en comptes des risques chimiques, biologiques et radioactifs en collaboration avec le service sécurité incendie de l’école.

Depuis la fusion, les exercices d’évacuation obligatoires sont organisés par le service sécurité incendie.

Les consignes d’évacuation sont affichées dans les bâtiments.

6 exercices d’évacuation en 2017

En 2013 :

- * Site Descartes :
 - * 28 octobre : IFE ;
 - * 30 octobre : bibliothèque Diderot ;
- * Site Monod :
 - * 14 février : LR6 ;
 - * 16 avril et 27 novembre : un exercice d’évacuation générale ;
- * IGFL
 - * 25 janvier : un exercice d’évacuation générale.

En 2014 :

- * Site Descartes :
 - * le 07/10/2014 : l’IFE
 - * le 11 /03/2014 / 05/06/2014 / 09/10/2014 : BDL
 - * le 09/10/2014 : CROUS
 - * le 11/03/2014 / 31/03/2014 / 09/10/2014 : ERP

* Site Monod :	* le 12/03/2014 : PBES * le 14/01/2014 / 12/03/2014 / 05/06/2014 : LR6 * le 06/02/2014 / 28/10/2014 : ERP
* IGFL	* le 05/06/2014
<u>En 2015</u> :	* Site Monod : * le 12/03/2015 : PBES * le 12/03/2015 : LR6
* Site Descartes :	* le 20/05/2015 : Bibliothèque Diderot
* IGFL	* le 11/03/2015
<u>En 2016</u> :	* Site Monod : * PBES, le 23/11/2016 * LR6, le 1/12/2016 * Bâtiment principal, le 7/03/2016 et le 27/10/2016 * LR5, le 27/05/2016 et 23/11/2016
* Site Descartes :	* Bibliothèque Diderot, le 19/10/2016 * Descartes, le 24/03/2016 et le 15/11/2016 * IFE , le 30/03/2016 et le 29/11/2016 * CROUS, le 30/03/2016 et le 28/11/2016
* IGFL :	* le 30/11/2016
<u>En 2017</u> :	* Site Monod : * Bâtiment principal, le 17/01/2017 * PBES, le 16/10/2017 * Bâtiment principal, le 18/10/2017
* Site Descartes :	* Restaurant, le 05/10/2017 * Bibliothèque Diderot, le 05/10/2017
* IGFL :	* le 30/10/2017

9.2.2 Exploitation des bâtiments et des installations techniques

Les travaux sont effectués sous la responsabilité de la Dirpat. Une procédure a été définie en mai 2013 pour une validation préalable par cette direction de tous les travaux relatifs à l'immobilier.

9.2.2.1 Contrôles et vérifications périodiques

Le cas de l'ENS

Les vérifications périodiques des installations techniques sont suivies par le service Accueil et Sécurité qui tient également à jour les registres de sécurité. Ces vérifications sont effectuées par un organisme agréé. Les levées des réserves sont effectuées sous la coordination de la DIRPAT.

En 2017, 91 rapports de vérifications totalisant 491 observations ont été établis pour les deux sites

- Eté 2017, pour tous les sites : Installations électriques, Ascenseurs, Installations de gaz, Systèmes de sécurité incendie, Dispositifs de ventilation mécanique, portails et portes automatiques, Elévateur de personne à mobilité réduite, extincteurs...
- Du 30 janvier au 9 février 2017 : Contrôle annuel des sorbonnes ;

9.2.2.2 Autres vérifications périodiques : matériels techniques (centrifugeuses, autoclave, postes de sécurité microbiologique ou PSM, ...)

Le cas de l'ENS

De nombreux équipements de laboratoires sont également soumis à vérifications périodiques notamment les compresseurs, autoclaves, centrifugeuses, armoires ventilées, postes de sécurité microbiologiques (PSM)...

Ces vérifications sont suivies par les laboratoires qui utilisent ces appareils.

Le service prévention a réalisé un listing de ces appareils afin d'aider les laboratoires dans le suivi de leurs vérifications techniques réglementaires (VTR).

Lors des visites de laboratoires et de locaux, les équipements non contrôlés sont notés.

Quelques exemples de contrôle annuels en 2017 :

- Août 2017 : contrôle du laboratoire L3 et des Hottes ETRAF par la société HCM ;
- Contrôle des équipements de levage du département de physique ;
- Vérification des Postes de Sécurité Microbiologique par la société HCM ;
- Contrôle des centrifugeuses de l'ENS;
- Contrôles des autoclaves.

9.3 Risques biologiques

Dans les laboratoires utilisant des agents biologiques pouvant causer une maladie chez l'homme, des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- locaux signalés au moyen d'un pictogramme de danger biologique ;
- blouses de protection disposant d'un rangement aménagé ;
- déchets et matériels contaminés systématiquement inactivés ;
- accès aux laboratoires restreints aux seuls travailleurs autorisés ;
- manipulations faites de manière à minimiser la formation d'aérosol ;
- postes de sécurité microbiologique sous contrat de maintenance ;
- respect des conditions de l'agrément du Ministère de l'Education Nationale (pour les laboratoires disposant d'un agrément pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés).

Le cas de l'ENS

- Les risques biologiques sont présents dans les laboratoires de biologie, au PBES, au P3 et au département de biologie. Les accès restreints aux laboratoires concernés sont signalés ;
- Les déchets biologiques sont évacués trois fois par semaine (le lundi, mercredi et

- le vendredi) ;
- Les postes de sécurité microbiologique font l'objet d'un contrat d'entretien annuel, géré par les laboratoires ;
- Le suivi médical des personnes exposées est géré par les différents médecins de prévention des différents organismes (ENS, CNRS, INSERM, INRA et Lyon1) ;
- Une procédure d'intervention a été mise en place et validée pour le laboratoire de niveau 3 ;
- Un inventaire de tous les L2 a été réalisé en 2009. La dernière mise à jour date de 2016, s'est poursuivie en 2017 et sera finalisée en 2018.
- Un inventaire de vérification des démarches administratives liées aux risques biologiques et/ ou à l'expérimentation animale est mis à jour chaque année depuis 2011.
- Le service prévention centralise les demandes d'agrément ou autorisations nécessaires à la manipulation de pathogènes, OGM, d'éléments de Corps Humains, MOTs...

Les Micro-Organismes et Toxines ou MOT

La réglementation sur les Micro-organismes et Toxines (MOT) oblige à établir des dossiers de demande d'autorisation de détention de MOT et à nommer un manager du risque.

La conseillère de prévention de l'ENS de Lyon a été nommée « manager du risque » en 2014.

En 2015, elle a mis en place un groupe de travail sur les MOTs. Il s'est réuni une fois en mars 2015.

- Des mesures ont été prises pour sécuriser les locaux accueillant des MOT.
- Les premières procédures d'urgence ont été établies.

En 2016, le Plan d'Urgence Interne obligatoire dans le cadre de détention de MOT a été rédigé.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) a procédé les 11,12 et 13 mai 2016 à une inspection du box 1 du laboratoire de niveau de confinement L3 de l'ENS.

La majorité des écarts relevés lors de l'inspection ont été levés.

Il reste à finaliser le plan particulier d'intervention ainsi que le plan directeur de validation du laboratoire L3.

Pour le plan particulier d'intervention, une réunion a eu lieu en novembre 2016 avec des interlocuteurs du SDMIS.

9.4 Risques chimiques

Gestion du risque chimique

Dans les laboratoires utilisant des substances et préparations dangereuses des dispositions doivent être prises, citons par exemple :

- sorbonnes vérifiées annuellement ;
- produits toxiques et liquides inflammables stockés correctement ;
- équipements de protection individuelle utilisés lorsque c'est nécessaire ;
- déchets dangereux pris en charge par une société spécialisée ;
- mesures d'urgence et moyens d'intervention prévus.

Le cas de l'ENS

Les produits chimiques sont gérés par chaque laboratoire. Si une partie des produits chimiques dangereux est stockée dans des soutes extérieures, l'autre est stockée en intérieur dans des locaux dédiés. Il existe des armoires de stockage résistantes au feu dans plusieurs laboratoires.

Un inventaire des produits stockés a débuté en 2010.

Les sorbonnes sont vérifiées annuellement : **163 sorbonnes ont été contrôlées en 2017.**

Sur le site Monod, les douches de sécurité sont vérifiées chaque année par la société en charge de la CVC.

Les déchets chimiques et verres souillés étaient enlevés toutes les 4 semaines environ par la société SERPOL. Depuis le 6 novembre 2015, la société SERPOL passe tous les 15 jours.

A l'ENS de Lyon, chaque laboratoire/département manipulant des produits chimiques utilisait des méthodes locales pour gérer/inventorier ses produits (fichier de type tableur, logiciel propriétaire...). Après avoir étudié les applications disponibles sur le marché, l'ENS de Lyon a donc décidé de développer CHIMITHEQUE pour répondre à ses besoins de gestion de produits chimiques. Cette application a été conçue de manière générique, c'est à dire qu'elle essaie de répondre aux besoins de l'ENS mais aussi d'autres établissements.

5238 Produits chimiques dans CHIMITHEQUE au 13.12.2017

Ce logiciel a été pensé par des chimistes et biologistes pour être utilisé par leurs confrères dans et hors ENS.

Une vingtaine de personnels de l'ENS (chimistes, biologistes, techniciens, doctorants,...) ont saisi et continuent à saisir les fiches produits et contribuent ainsi à l'avancée de CHIMITHEQUE.

Les Fiches Individuelles d'Exposition (FIE)

207 FIE aux substances et produits dangereux

Les Fiches Individuelles d'exposition aux substances et produits dangereux doivent être remplies annuellement par les agents exposés.

L'ENS ne collecte plus les FIE des agents CNRS depuis 2017 suite à la mise en place de l'outil Fevar qui permet d'évaluer le risque chimique dans les unités CNRS mais également de générer automatiquement la FIE de chaque agent CNRS.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre FIE remplies année N pour exposition année N-1	263	213	215	307	207

- Le suivi médical des personnes exposées est géré par les différents médecins de prévention des différents organismes (ENS, CNRS, INSERM, INRA et Lyon1).

9.5 Risques liés à la radioactivité

9.5.1 Gestion du risque radioactif

Seules les personnes autorisées par l'ASN peuvent détenir des radioéléments artificiels. L'employeur est cependant responsable de la mise en œuvre correcte des dispositions de sécurité ; Citons par exemple :

- conditions d'utilisation conformes aux déclarations faites à l'ASN, activité détenue et mise en œuvre inférieure aux limites spécifiées dans l'autorisation du détenteur ;
- zones à accès réglementé définies et balisées (zones surveillées, zones contrôlées) ;
- personnel exposé bénéficiant d'une surveillance médicale particulière ;
- contrôle de contamination réalisé périodiquement ;
- mesures et moyens d'intervention en cas d'urgence prévus ;
- rejets dans le milieu naturel maîtrisés ;
- procédure de mise en décroissance des radioéléments à période courte écrite et respectée ;
- autres déchets radioactifs collectés par l'ANDRA.

Le cas de l'ENS

La PCR administrative du service prévention et santé au travail est en charge du dossier de renouvellement de l'autorisation ASN.

A chaque achat d'un appareil émetteur de rayonnements ionisants, le dossier doit être mis à jour.

En 2015, l'autorisation a été renouvelée suite au départ de l'irradiateur à sources scellées et à l'arrivée de l'irradiateur à rayons X. Le laboratoire EVS a acheté un appareil XRF et en fin d'année le laboratoire de chimie s'est équipé d'un diffractomètre à rayon X.

L'ENS possède une autorisation de détention de sources scellées et non scellées délivrée par l'ASN, valable jusqu'au 06 juillet 2020.

Des vérifications des locaux et appareils de mesures sont faites annuellement :

- vérification de non contamination radioactive **en 2017** :
 - 29/08/2017 et les 06 et 16/10/2017: sources non scellées : contrôle des laboratoires du CIRI, LBMC, IGFL et du P3 par un bureau de contrôle agréé (Art. R. 1 333-43 du code de la santé publique et Art. R. 213-86 du code du travail) ;
 - 20/03/2017, 22/06/2017 et 06/10/2017 : appareils électriques émetteurs de rayons X: contrôle du diffractomètre, du XRF portable, du μ -tomographe et du XRad-320 par un bureau de contrôle agréé (Art. R. 1 333-43 du code de la santé publique et Art. R. 213-86 du code du travail).
- vérification des appareils de radioprotection **en 2017** :
 - mars : envoi à la société MPE de 7 appareils ;
 - juillet: envoi à la société MPE de 8 appareils ;
 - novembre : envoi à la société MPE de 8 appareils.

9.5.2 Les Déchets radioactifs

Les déchets radioactifs venant de l'enseignement sont stockés dans la soute de stockage des déchets radioactifs en attente d'enlèvement.

Suite à la caractérisation radiologique réalisée par la société Onet Technologie en deux fois, le 15 juin et le 30 juillet 2015, l'ANDRA a repris les trois sources scellées orphelines périmées de Radium 226 le 08 octobre 2015. A cette même date, l'ANDRA a également repris huit pastilles d'uranium.

Les déchets radioactifs à demi-vie longue (tritium et carbone 14) issus de la recherche sont évacués au fur et à mesure (dernier enlèvement le 08 octobre 2015).

Les déchets liquides et solides d'Uranium naturel sont stockés dans la soute à déchets et l'enlèvement sera à la charge du laboratoire de géologie.

En 2017, la PCR administrative a demandé un devis pour réaliser l'enlèvement de 21 anciennes bonbonnes ANDRA qui sont stockées dans la soute à déchets radioactifs. Cette action sera réalisée en 2018.

9.5.3 Les Fiches Individuelles d'Exposition aux Rayonnements Ionisants (FIERI)

55 FIE aux rayonnements ionisants remplies

Les Fiches Individuelles d'exposition aux rayonnements ionisants doivent être remplies annuellement par les agents exposés.

Depuis 2017, ce n'est plus la PCR administrative qui collecte directement les FIERI auprès des agents mais les PCR responsables des locaux cités ci-dessous.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nbre FIE remplies année N pour exposition année N-1	70		57	109	55
Nbre FIE remplie pour l'irradiateur		45	25	60	23
Nbre FIE remplies pour une exposition aux sources non scellées		80	23	26	16
Nbre de FIE pour le microtomographe			9	22	15
Nbre de FIE pour le diffractomètre à poudre				1	1

Des agents peuvent cumuler les expositions (irradiateur/sources non scellées/)

9.5.4 Campagne de dépistage du Radon dans les bâtiments de l'ENS

Conformément à l'arrêté du 22 juillet 2004 relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public, la dernière campagne de dépistage du radon a eu lieu en février 2007 et doit se faire tous les 10 ans. La PCR administrative a fait intervenir la société Algade pour la **pose de 298 dosimètres passifs** de type DPR2 pour la mesure intégrée sur 2 mois minimum de l'activité volumique du radon.

Cette pose a été effectuée du 23 au 27 octobre 2017. La dépose se programmera vers mi-janvier 2018.

La méthodologie pour le dépistage du radon se repose sur la norme NF ISO 11665-8 de la manière suivante :

- définition des zones homogènes selon les critères suivants : interface sol/bâtiment, type de ventilation, niveau de T°C, contiguïté des pièces ;
 - détermination de la surface de chaque zone homogène ;
 - détermination du nombre de dosimètres à poser (1 dosimètre par 200 m² de zone homogène et minimum 2 dosimètres par bâtiment)
 - la pose des dosimètres se fait dans les pièces occupées au niveau le plus bas au moins 1 heure par jour par la même personne en privilégiant les pièces occupées par du public.
- ⇒ La PCR administrative déposera tous les résultats de cette campagne de mesure du Radon sur le site intranet de l'école dans la rubrique radioprotection courant 2018 (<https://intranet.ens-lyon.fr/hygiene-et-securite/radioprotection-151872.kjsp?RH=INTRA-PRATIC-HSS>).

9.6 Risques liés aux machines et aux installations de recherche

Les machines doivent posséder un marquage CE et pour les plus anciennes être mises en conformité. La cession, même à titre gratuit, de machines non-conformes est interdite.

Le cas de l'ENS

En 2013, nous avons été consultés pour l'installation d'un diffractomètre et d'un Microscope Electronique à Balayage (MEB).

En 2014, le service prévention a été consulté pour la mise en place et l'utilisation d'un analyseur portable par spectrométrie de fluorescence X (appareils soumis à une demande d'autorisation auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire). Il a également été porteur du projet d'achat d'un nouvel irradiateur à rayon X (demande d'autorisation, départ de l'ancien et rédaction du cahier des charges).

En 2015, le service prévention a été consulté pour la mise en place et l'utilisation d'un diffractomètre à poudre (appareil électrique émetteur de rayons X soumis à une déclaration auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)). Le service prévention a également participé en avril 2015 à la mise en service d'un irradiateur à rayons X, soumis à une demande d'autorisation auprès de l'ASN.

En 2016, le service prévention a été consulté pour 2 évaluations des risques pour de nouvelles installations pour la recherche, au laboratoire de physique. Des réunions ont eu lieu sur l'arrivée d'un nouvel appareil RMN.

Des fiches de postes sont mises en place régulièrement auprès des appareils à risque : cryostat, appareils laser, sonicateurs.

9.7 Risques liés aux bouteilles de gaz sous pression

Le cas de l'ENS

D'une façon générale, des réseaux d'alimentation extérieure pour les bouteilles de gaz spéciaux ont été mis en place dans les bâtiments concernés.

Cependant, il existe encore, dans de nombreux laboratoires des bouteilles de gaz sous pression, en particulier si le besoin est différent des réseaux installés.

Toutes les bouteilles utilisées sont normalement consignées. Elles sont déposées et reprises par le fournisseur dans des racks prévus à cet effet.

Lorsqu'une manipulation nécessite l'utilisation de nouvelles bouteilles de gaz, celles-ci sont prioritairement mises en place à l'extérieur des bâtiments.

9.8 Risques liés à l'amiante

Tous les bâtiments antérieurs au 1er juillet 1997 doivent faire l'objet de recherche d'amiante dans les flocages, calorifugeage et faux plafonds puis dans tous les matériaux (décret 96-97 et 96-98 de février 1996, décret 97-855 de septembre 1997, les décrets modificatifs 2001-840 du 13 septembre 2001 et 2002-839 du 3 mai 2002). Un dossier technique amiante doit être constitué par un professionnel qualifié pour tous les bâtiments existants, construits avant le 1er juillet 1997.

Le cas de l'ENS

La recherche d'amiante a été réalisée dans tous les bâtiments concernés. Un dossier technique amiante existe pour chacun des bâtiments. Un nouveau diagnostic avant travaux a été lancé fin 2013.

En décembre 2014, un diagnostic-repérage amiante avant travaux a été effectué. C'est une entreprise agréée, qui a été mandatée. Ce diagnostic permettra d'identifier les zones nécessitant d'éventuelles opérations particulières préalables aux travaux de réaménagement conduits dans le cadre du plan Campus, qui auront lieu à partir de 2017.

En 2015, le service prévention a mandaté un bureau de contrôle pour mettre à jour le Dossier Technique Amiante.

9.9 Risques routiers

Une aide financière est proposée aux personnels utilisant les transports en communs. L'ENS n'a pas encore réalisé de plan de prévention du risque routier.

En 2016, l'ENS a participé au Challenge mobilité de la région et ce afin de promouvoir les déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Cet événement a permis également de proposer une sensibilisation aux déplacements à vélo : table d'information, formation, kits mobilité pour les premiers inscrits venus à vélo.

L'ENS de Lyon est arrivé 5^e pour les établissements de + de 1000 salariés avec 34,51% de participation.

9.10 Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La réglementation soumet les installations à déclaration ou à autorisation suivant l'importance des dangers ou des nuisances que peut présenter leur exploitation.

Le cas de l'ENS

En 2013, la société Qualiconsult a effectué un audit sur l'ensemble de l'ENS. L'ENS est soumise à déclaration pour les installations frigorifiques et chaufferie (rubriques 1185 et 2910) à Descartes et pour quelques familles de produits chimiques à Monod.

Dans le cadre de l'opération Plan Campus, l'ENS de Lyon a rempli et déposé en ligne le 20 mai 2016, une déclaration d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Celle-ci a été complétée par la déclaration de cessation d'activité d'un irradiateur modèle IBL 637, le 18 novembre 2016.

Pour rappel :

- L'IGFL est soumise à déclaration pour la rubrique 2920b (réfrigération)
- Le site Descartes est soumis à déclaration pour les rubriques 1185 (utilisation de gaz à effets de serre fluorés) et 2910 (installations de combustion)
- Le site Monod est soumis à déclaration pour les rubriques 2925 (ateliers de charge d'accumulateurs), 4733 (Cancérogènes spécifiques) et 4802 (Gaz à effets de serre fluorés en exploitation) ; **la déclaration a été complétée en 2017** à la demande du groupement NEOLYS en prévision du dépôt de permis de construire du futur M8.

10. Bilan du programme de prévention 2017

Bilan du programme de prévention de l'ENS pour l'année 2017

➤ Améliorer le fonctionnement du CHSCT

- Mettre en place un groupe de travail avant les réunions plénières
- Programmer des visites CHSCT et proposer une méthodologie de visites
 - Réunions préparatoires avant les CHSCT
 - Le programme de visites du CHSCT a été évoqué en CHSCT du 10 février 2017. Une seule a pu être faite. Suite à celle-ci, un questionnaire ayant pour vocation de recueillir des éléments sur le travail et la santé des personnels visités a été établi à partir du questionnaire EVREST. Une méthodologie d'organisation avait été proposée. Il faudrait prévoir d'acter une trame de visite en 2018.

➤ Renforcer le fonctionnement des services de médecine de prévention

- **Temps médical supplémentaire** : Trouver un médecin de prévention afin d'assurer le temps médical de prévention manquant soit 8 heures par semaine.
 - Nous n'avons pas trouvé de médecin du travail supplémentaire mais une des infirmières suit une formation Inter Universitaire de Santé au Travail dans l'objectif de mener, à terme, des entretiens infirmiers encadrés par les médecins du travail.
- **Surveillance Médicale Particulière (SMP)** : Dresser avec l'aide des chefs de service et du médecin de prévention, par unité de travail, la liste des personnels exposés à des risques particuliers (soumis à SMP), notamment aux agents chimiques (surtout CMR) ou biologiques dangereux, aux animaux, aux sources radioactives, aux lasers, aux nanomatériaux, et aux facteurs de pénibilité. Elaborer les fiches d'exposition associées
 - Le SPST a créé une fiche individuelle des risques inhérents au poste au travail afin de recenser au sein de chaque laboratoire, département, service les personnels exposés à des risques particuliers (SMP) quelques soient les Tutelles et ainsi obtenir une liste par unité de travail. Ce questionnaire a été testé par les Assistants de Prévention et afin d'en faciliter la diffusion auprès de tous puis le recensement sera traduit en informatique.

➤ **Améliorer la mise à jour des documents uniques d'évaluation des risques professionnels.**

- Améliorer le nombre de réponses de l'EVRP et le retour des plans d'action.
 - Le nombre de réponse à l'EVRP atteint 90% et a donc augmenté par contre la mise à jour des plans d'action a diminué.

➤ **Prévenir les risques professionnels**

Prévenir les risques psychosociaux

- Groupe ACTE : Evaluation des RPS dans le document unique d'évaluation des risques.
 - Le groupe ne s'est pas réuni cette année ; un travail a été mené sur la mise en place d'une cellule de veille sociale

Prévenir les risques liés aux troubles musculo-squelettiques

- Identifier les facteurs de risque à l'origine des troubles musculo-squelettiques (TMS) et dresser une liste des personnels exposés à ces risques.
- Proposer un plan d'action.
 - La fiche individuelle des risques inhérents au poste de travail permettra d'identifier les personnels exposés à ces risques

Prévenir les risques émergents

➤ **Les nanoparticules**

- Former une technicienne Hygiène et Sécurité à la maîtrise des risques potentiels liés aux nanomatériaux.
- Continuer le recensement des nanomatériaux dans chaque unité de recherche ou d'enseignement, ainsi que celui des personnels et des étudiants exposés.
 - Le recensement a été fait et la technicienne formée

➤ **Risque Laser**

- Mettre en place la Fiche Individuelle d'Exposition aux rayonnements optiques artificiels.
 - La fiche est prête mais pas encore distribuée ; la fiche individuelle des risques inhérents au poste de travail permettra de recenser également les personnels exposés à ces risques.

➤ **Risques en mission**

Les risques en mission sont de multiples natures (d'ordre géopolitique, sanitaire, climatique..). Avant chaque départ, il appartient au chef de service concerné de procéder à l'évaluation des risques de la mission de l'agent.

- Mettre en place une procédure (évaluation des risques, passage par le service médical et validation de l'ordre de mission).
 - Il existe des consignes et un guide mais pas de véritable procédure.
- **Risque routier**
- Rédiger le plan de prévention des risques routiers (évaluation et proposition d'un plan d'action).
 - Le PPRR n'a pas été rédigé mais trois agents du service de prévention ont été formés à ce risque afin de l'appréhender.
- **Prévention des risques liés aux réorganisations structurelles**

Les réorganisations structurelles impliquent des modifications importantes des conditions de travail qui nécessitent la consultation des CHSCT. Le CHSCT doit être associé aux différentes phases de réorganisation du projet à la réalisation.

Le CHSCT peut faire appel à un expert, en charge de l'éclairer sur l'impact des réorganisations sur les conditions de travail.

- Le Président informe sur l>IDEX, à la demande des membres du CHSCT.

11. Programme de prévention 2018

Programme de prévention de l'ENS pour l'année 2018

Validé en CHSCT du 16 février 2018
Communiqué au CT du 27 février 2018
Communiqué au CA du 15 mars 2018

Le programme annuel 2018 s'appuie sur :

1. les orientations stratégiques ministérielles du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche 2017-2018 en matière de politique de prévention des risques professionnels ;
2. le bilan annuel 2017 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'ENS de Lyon ;
3. l'évaluation des risques professionnels de l'ENS de Lyon ;

1 Prévenir les risques professionnels

- **Risques biologiques** : Mise à jour de l'inventaire des laboratoires de niveau 2 avec nomination de référents et rédactions de procédures réglementaires.
- **Réaliser le plan de prévention des RPS** : Formation Amue de 3 jours prévue en mars et juin 2018 / à proposer aux syndicats
- **Analyser les risques liés aux troubles musculo-squelettiques**, définir les populations à risque (en utilisant les retours des fiches individuelles des risques), continuer les formations actions proposées depuis deux ans.

2 Améliorer le pilotage de la politique de santé et de sécurité au travail au sein des services

- **Identifier les unités de travail et désigner les chefs de service** ; ces derniers sont responsables de la mise en œuvre des actions de prévention à leur niveau
- **Former les encadrants et chefs de service à la prise en compte de la santé et de la sécurité de leurs agents** : proposer une formation leur permettant de maîtriser le contexte réglementaire de la santé et de la sécurité au travail, les modalités d'identification et d'objectivation des risques professionnels, ainsi que les mesures de prévention qui doivent couvrir l'intégralité des risques professionnels).

- **Déployer le logiciel d'évaluation des risques** sur tous les services et départements de l'ENS ainsi que sur les laboratoires qui n'en sont pas encore pourvus ; le déploiement est prévu en octobre et démarrera par la formation de l'équipe projet et le paramétrage du logiciel.
- **Travailler sur une procédure d'accueil des nouveaux entrants** intégrant leur accueil santé et sécurité au travail (consignes, généralités, formations) et surtout **la formation à leur poste de travail**.

3 Renforcer le rôle des acteurs opérationnels et des instances de concertation centrales et locales

- **Le CHSCT**
 - Prévoir la formation des nouveaux membres du CHSCT
 - Valider en CHSCT une trame de visite CHSCT
- **Médecine de prévention**
 - Envoyer les fiches de risques inhérentes au poste de travail aux personnels et rédaction des listes des personnels exposés par unité de travail : ceci permettra d'établir une cartographie des risques ainsi que la liste des personnels soumis à surveillance médicale particulière.

4 Agir de manière prospective sur les changements organisationnels

- IDEX : études d'impacts organisationnels sur les conditions de travail des personnels

12. ANNEXES

12.1 Rapport d'activité du service de médecine de prévention de l'ENS pour l'année 2017 (personnels et normaliens)

Organisation du service de prévention

Le personnel :

- Le temps médical est de deux jours et demi par semaine.

Le Docteur JOLY a en charge le personnel du site Descartes, les biologistes et les géologues sur le site Monod. Le docteur LAPORTE a lui en charge le reste du personnel du site Monod.

Par manque de temps médical, et privilégiant les visites des agents/étudiants ayant des risques chimiques/biologiques, les normaliens de Descartes ne bénéficient plus de la visite médicale systématique. Par contre, en cas de demande de visite ou demande urgente, ils sont orientés vers le Docteur JOLY et le Docteur BUSSIERE.

- Une infirmière de l'éducation nationale, référente des étudiants sur le site MONOD, Sandrine TONADRE et une infirmière en santé au travail, Myriam GRATALOUP sont présentes à temps complet. Depuis fin août 2017, une troisième infirmière, Virginie DE CHARENTENAY, a rejoint notre équipe, elle est référente des étudiants sur le site Descartes. Ceci a permis à Myriam GRATALOUP d'être la référente à part entière des personnels et des doctorants.

- Liliane COHEN, assistante à 70% participe à la gestion administrative du service.

Les locaux et le matériel :

Sur le site Descartes : les locaux sont agréables et partagés avec le CNRS. Le problème d'insonorisation entre les différentes pièces persiste. Ceci peut compromettre le respect du secret médical et des travaux doivent être envisagés.

Sur le site Monod : les locaux permettent à la fois une meilleure qualité d'accueil des personnels et des étudiants et une amélioration de nos conditions de travail. L'insonorisation qui était insuffisante a été améliorée en fin d'année.

Depuis la rentrée de septembre, l'accueil des étudiants est à nouveau assuré le matin sur le site Descartes.

Nous utilisons le logiciel MEDTRA spécifique en santé au travail mis en place en 2016. Celui-ci n'a pas été utilisable pendant plus de 3 mois (de la rentrée à mi-décembre 2017) pour les nouveaux étudiants, suite aux changements d'applicatifs liées aux inscriptions administratives à la Scolarité. Ces changements ont rendu obsolètes tous les liens avec les autres applications et notamment Medtra.

Nous avons donc profité de ces changements, pour revoir l'intégration des nouveaux étudiants et leur classification dans l'arborescence Medtra. Tout ceci a demandé du temps, d'autant plus qu'un changement d'interlocuteur à Medtra, a rendu difficile la mise en place de cet environnement test dans des délais rapides.

Un travail conséquent a été nécessaire pour une des infirmières du service comme pour un collègue de la DSI.

L'extraction des données chiffrées qui figurent dans ce rapport est donc incomplète.

Activités médicales :

Le travail réalisé est celui de l'ensemble de l'équipe : médecins, infirmières et assistante.

Passages spontanés au service médical :

Depuis Fin Aout 2017, le nombre de passages d'étudiants augmente à nouveau sur le site Descartes. On constate que le personnel de Descartes contacte par téléphone l'infirmière référente, très facilement, lorsqu'elle est sur le site Monod, ce qui n'était pas le cas l'année dernière.

- On enregistre ainsi, bien que les données soient sous-estimées par rapport au dysfonctionnement de MEDTRA :

620 passages au service médical (Descartes et Monod confondus) dont 55 de personnes hors ENS

811 contacts établis par mail ou par téléphone. Des paramétrages sur le logiciel ont été réalisés pour comptabiliser en 2017 plus précisément ces prises de contact et refléter plus justement le nombre de demandes réelles.

Pour les passages au service médical, les motifs sont les suivants :

- 210 pour des soins infirmiers
- 130 pour un besoin d'écoute (soit 21% des passages : chiffre identique à 2016).
- 97 pour des demandes d'informations ou des renseignements
- 36 à la demande des infirmières pour des entretiens de suivis
- 57 pour des examens complémentaires
- 23 pour accident de travail

Pour les conseils et les orientations il s'agit de :

- 112 orientations vers un médecin généraliste
- 143 orientations vers un médecin de prévention
- 119 orientations directement vers un psychologue ou psychiatre soit 19 % des passages au service médical, dont
 - 37 orientations vers un psychiatre
 - 79 orientations vers la psychologue de l'école
 - 3 orientations vers la psychologue de la MGEN
- 26 orientations vers un service d'urgences, dont 3 étudiants aux urgences psychiatriques
- 6 orientations vers un ostéopathe
- 2 vers orientations vers un ophtalmologiste

Visites médicales :

Nombre d'agents convoqués : **530** (546 en 2016)

Nombre d'agents vus : **507** (526 en 2016)

Absentéisme : **4.3%** en 2017 (3.7% en 2016). Le taux d'absentéisme reste stable grâce à la réorganisation des convocations aux visites médicales.

Pour l'ensemble de l'établissement, les motifs de visites médicales sont les suivants :

- 86 visites systématiques (139 en 2016, soit – 38%)
- 142 visites d'embauche ou premières visites (180 en 2016, soit – 21%)
- 241 visites occasionnelles (contre 144 en 2016, soit + 67%) :
 - 102 à la demande du médecin de prévention (55 en 2016, soit + 85%),
 - 85 à la demande de l'agent ou de l'étudiant (49 en 2016, soit + 73%),
 - 29 à la demande de l'administration (15 en 2016, + soit 93%),
 - 25 à la demande de l'infirmière (non calculé en 2016)

Le nombre de ces visites supplémentaires représente donc une part majoritaire de notre activité qui est exercée à temps partiel. Cela conduit à réduire le temps disponible pour le suivi périodique systématique.

On comptabilise également, 5 visites de pré-reprise (8 en 2016), 27 visites de reprise après arrêt maladie (35 en 2016), 5 congé maternité (3 en 2016) ou 1 accident du travail (2 en 2016).

Pour les examens complémentaires, il s'agit de :

- bandelettes urinaires qui sont systématiquement proposées en visite d'embauche
- tests visuels systématiquement réalisés en visite d'embauche et en visite périodique
- 19 tests de la fonction respiratoire
- 22 tests auditifs
- suivis de la tension artérielle sont réalisés si nécessaire
- 61 bilans sanguins (23 en 2016)
- 7 radiographies pulmonaires
- 5 bilans ophtalmologiques pour la surveillance des personnes utilisant des lasers de classe 3B et 4

Pour les conseils et orientations, il s'agit de :

- 11 orientations vers le médecin traitant
- 29 orientations vers un psychologue et 12 orientations vers un psychiatre (soit 8%)
- 17 orientations vers 1 spécialiste : 9 ophtalmologue, 5 dermatologue, 2 gynécologue, 1 ORL
- 10 orientations vers l'assistante sociale

- Plusieurs accompagnements dans le cadre d'une reconnaissance de travailleur handicapé, avec orientation vers le Chargé de mission handicap

Les conclusions professionnelles sont les suivantes :

- 369 compatibilités
- 7 incompatibilités temporaires ou définitives
- 52 aménagements de poste (soit 10%)
- 79 sans avis

Activités de tiers temps :

Des études de postes et/ou visites de locaux ont été réalisées comme la participation à 4 CHSCT.

La rencontre mensuelle avec le Directeur Général des Services et le service des Ressources Humaines se poursuit. Ces échanges sont favorables à la prise en compte et l'accompagnement de situations individuelles ou collectives qui le justifient. Une réflexion a été engagée au deuxième semestre pour mettre en place une cellule de veille sociale comparable à celle existante sur l'université Lyon 3.

Les réunions de service se sont poursuivies en 2017 : elles ne permettent pas forcément de réunir tout le personnel du service le même jour mais sont l'occasion d'échanger, de rédiger des documents et d'harmoniser nos pratiques. La communication de l'équipe est de bonne qualité et facilitée par la présence régulière de l'assistante et des infirmières.

Le recours à des appuis disponibles en interne à l'établissement est précieux et complémentaire. Il s'agit du recours à la psychologue pour les étudiants et à l'assistante sociale et du chargé de mission handicap dont la compétence et l'investissement constitue une précieuse ressource pour notre équipe.

La participation à 4 cellules handicap ont permis notamment d'améliorer le suivi des aménagements des agents RQTH. Cette cellule est remplacée depuis septembre par des réunions bimensuelles entre l'assistante sociale/ le chargé de mission handicap et le service médical.

Les collaborations avec nos autres collègues du service prévention et santé au travail sont régulières et efficaces.

De plus, pour répondre à la problématique des difficultés psychiatriques rencontrées par un nombre croissant d'étudiants, le développement du réseau avec des professionnels extérieurs a été poursuivi :

- Rencontre avec une psychologue du Centre de Ressources Autisme
- Lien régulier avec l'équipe de Pymobile du Vinatier
- Rencontres avec des psychologues et psychiatres libéraux, et de différentes associations ou centres (ex : Centre ATIS, Pole Jeunes adultes de Villeurbanne...).

Devant le nombre croissant de situations « aigues », la supervision mensuelle a été poursuivie pour une partie de l'équipe médicale avec un psychologue du C.H. du Vinatier.

Actions mises en place par le service médical ou avec sa participation :

- Pour améliorer la visibilité de l'équipe : Présence sur les chaînes de rentrée, présentation aux journées de rentrée et au Comité de Directeurs de Départements en Novembre.
- Intervention d'un préventeur à la rentrée 2017: Prévention des conduites addictives / alcool auprès des nouveaux étudiants.
- Intervention sur la santé pour les nouveaux entrants.
- Conférence animée par professeur Jean-louis Terra en février 2017 : Prévenir le suicide chez les étudiants.
- Mise en place des ateliers sur la gestion du stress pour les étudiants et des ateliers plus spécifiques pour les 2 classes de CPES
- 1 collecte de sang sur le site Descartes en novembre 2017.
- 1 formation PSC1 à destination des étudiants
- Participation à plusieurs réunions avec l'UDL sur la santé des étudiants

Les médecins et les infirmières bénéficient d'une formation continue. En 2017, ils ont participé à différentes formations et réunions :

- Formation (ANPAA) et participation à un groupe de travail sur les addictions
- Réunion d'information sur la « Sur-douance »
- Formation « Culture commune de conduite de projets »
- Formation à la gestion des urgences (SIMURGE)
- Formation à la prise en charge du stress post-traumatique
- Recyclage formateur PSC1 pour une infirmière
- Depuis Septembre 2017 : Myriam Grataloup suit une Formation au Diplôme Inter Universitaire d'Infirmière en Santé au Travail à Dijon.

Commentaires généraux :

Aspects portant sur l'expression des agents en visite médicale et les risques psychosociaux :

Les visites occasionnelles ont très fortement augmenté, devenant majoritaires. Cela conduit à réduire le nombre de visites d'embauche (pénalisant la mise en œuvre d'un suivi médical professionnel) et des visites systématiques. De ce fait, notre capacité à disposer d'une vision plus globale du fonctionnement des différents collectifs de travail est altérée.

Nous notons néanmoins à travers le nombre de situations individuelles de souffrance prises en charge, que plusieurs collectifs sont en difficulté en particulier dans les services ressources.

A l'image du monde du travail actuel, l'expression sur l'augmentation de la charge de travail et les contraintes de délais, est beaucoup plus importante dans nos consultations.

Inversement, des facteurs protecteurs restent présents : sens du travail (au sens de son utilité pour les autres) et soutien social au sein de l'équipe.

En ce qui concerne les étudiants, une large majorité est très satisfaite de ses études. Nous pouvons malheureusement aussi constater que certains d'entre eux présentent des fragilités psychologiques (des manifestations de stress, d'anxiété...) voire des pathologies psychiatriques avérées. Depuis quelques années, on observe une augmentation du nombre d'étudiants en difficultés. Ceci est certainement, au moins pour partie, lié à l'amélioration de l'attention collective qui leur est portée (service médical mais aussi vice-présidence des études, scolarité et personnels des départements). Cela a conduit à poursuivre les actions développées dans le paragraphe sur les activités de tiers-temps. Sur le plan de l'analyse des motifs pouvant participer à ces situations, le changement d'environnement de vie (ville, famille, rémunération ou pas), la découverte du contenu du cursus proposé, le changement nécessaire dans l'organisation de leur travail mais aussi une interrogation sur les perspectives professionnelles.

Aspects portant sur l'évaluation des autres risques et la prévention :

Concernant le **risque radioactif** : des moyens dosimétriques adaptés à l'évaluation de l'exposition aux radio éléments manipulés existent. Ils mettent en évidence que cette exposition reste à un niveau faible ou non mesurable.

Le nombre d'agents disposant d'un dosimètre extrémité est limité alors que celui d'agents disposant d'un dosimètre de poitrine est beaucoup plus important. Une réévaluation du nombre d'agents réellement exposés en cours. L'objectif étant de limiter le nombre de dosimètres inutiles et inversement de s'assurer que les utilisateurs effectifs disposent des dosimètres adaptés (poitrine et extrémité).

Concernant le **risque chimique** : la mise en œuvre de la réglementation sur les produits Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques prévoit une démarche de substitution systématique de ces produits ou en cas d'impossibilité la mise en place de procédés en circuit fermé. Il nous semble que cette démarche n'est pas vue comme prioritaire. Nous rappelons l'importance de mesures de prévention strictes vis à vis de ces produits comme des produits chimiques en général pour limiter le risque de voir apparaître des pathologies en rapport avec ces expositions. Le risque nano particulière commence à être pris en compte.

De nouvelles mesures d'exposition atmosphériques ont été réalisées au RDP en 2017. Les résultats de celles-ci semblent plus satisfaisants dans les conclusions du rapport alors qu'elles sont peu différentes (le référentiel d'interprétation ayant évolué entre les deux campagnes de mesures). Des actions d'amélioration portant sur la ventilation des locaux sont en cours de mise en œuvre.

Concernant le **risque biologique** : nous disposons d'une liste des pathogènes manipulés en A3 et L3.

Nous appliquons le protocole de surveillance médicale commun pour les laboratoires L3 de Lyon.

Les connaissances des utilisateurs de ces produits chimiques et des agents biologiques pathogènes sont variables et pour certains insuffisantes (étiquetage, fiche de données et de sécurité...). L'information des femmes en âge de procréer est également à renforcer. Notre temps de présence ne nous permet pas de participer à des réunions collectives d'information et de sensibilisation avec les préventeurs.

Objectifs de l'équipe médicale : bilan 2017 et objectifs 2018

Il n'est pas possible de conclure ce rapport d'activité sans évoquer les événements survenus depuis le mois d'avril 2017. La mise en cause de nos pratiques professionnelles nous a profondément perturbés. Elle nous a conduits à un questionnement sur nos pratiques et à des échanges avec nos différents interlocuteurs. A ce jour et malgré un certain nombre de soutien, nous restons fragilisés à la fois pour l'image du service mais aussi dans notre exercice.

- Poursuivre et renforcer les visites de locaux (services, laboratoires, départements) pour permettre la mise en œuvre effective de notre activité de tiers temps orientée sur la connaissance des postes de travail. Cet objectif n'est que partiellement atteint et reste d'actualité pour 2018.
- Poursuite des réunions de travail de l'équipe médicale : une réunion de l'équipe complète dans l'année et une réunion mensuelle le vendredi matin de l'équipe restreinte.
- Progresser dans l'exploitation du logiciel en santé au travail mis en place au 1 janvier 2016. En particulier pour la partie sur les actions en milieu de travail avec nos collègues du service SPST.
- Poursuivre la mise à jour des procédures et protocoles d'urgence.

Lyon, le 9 février 2018

12.2 Rapport 2017 de la médecine préventive pour les étudiants

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le docteur Bussièrè est venu renforcer l'équipe médicale et a pris en charge les étudiants de Descartes. Le docteur Ronzière a en charge les étudiants de Monod.

L'ensemble des consultations ont eu lieu à l'infirmerie de Monod

12.2.1 Rapport de médecine préventive des étudiants sections Lettres et Sciences Humaines - Année 2017

a) Effectifs

Effectif vus : 236 étudiants vus (données partielles issues du logiciel Medtra)

Population suivie :

- étudiants normaliens LSH
 - Auditeurs de master
 - Etudiants étrangers
 - CPES littéraires
- Et en fonction de la demande des élèves normaliens LSH et quelques agrégatifs.

Le passage des étudiants au service médical a lieu :

- soit de façon spontanée à leur demande,
- soit à la demande des infirmières ou de la scolarité,
- soit sur convocation, pour un bilan global adapté à leur situation et aux risques liés à leurs études

Cette convocation invite les étudiants en particulier les primo arrivants à une visite médicale précédée d'un entretien infirmier.

b) Temps médical

Temps hebdomadaire : 7 h

c) Examens médicaux réalisés (données partielles issues du logiciel Medtra)

1ère visite de médecine préventive : 160

2ème visite de médecine préventive : 1

Visites à la demande de l'intéressé : 32 (PAEH, vaccins, autre avis médical)

Visites à la demande du médecin : 16

Visites à la demande de l'infirmière : 11

Autres natures de visite : 6 (urgence, demande de la scolarité, certificats, suivis particuliers...)

d) Remarques générales

Rappel sur les objectifs de la visite médicale

Les étudiants remettent aux infirmières une fiche confidentielle de santé au moment de la rentrée. Les indications médicales transmises permettent de prioriser la date de leur convocation.

La visite de médecine préventive est un moment privilégié pour sensibiliser les étudiants sur leur santé et repérer les éventuels sujets fragiles ou ayant un problème médical. Pour beaucoup, il s'agit de la première consultation de ce type. Le bilan permet :

- d'identifier le contexte socio-familial, les antécédents médicaux et les facteurs de risque, les pathologies ou soins en cours
- d'apprécier l'intégration au sein de l'école, d'évaluer l'état psychologique et le niveau de satisfaction quant aux études
- de déceler d'éventuelles conduites toxiques (alcool, tabac, cannabis, autres addictions), une fragilité psychologique pré-existante
- d'identifier l'activité physique ou les sports pratiqués,
- d'évaluer la nécessité d'une surveillance dermatologique, le suivi gynécologique, la prise d'une contraception, le dépistage MST, le suivi dentaire
- de noter l'existence d'un médecin traitant déclaré
- de vérifier les vaccinations

L'entretien est suivi d'un examen clinique.

Une analyse d'urine est réalisée ainsi qu'un visiotest en l'absence de contrôle visuel récent.

Si les vaccinations ne sont pas à jour, l'étudiant a la possibilité de venir se faire vacciner dans le service. Une prescription en ce sens peut être réalisée.

Au terme de la visite, un nouveau rendez-vous est programmé ou une orientation proposée si nécessaire.

Remarque sur les troubles psychologiques

La fiche médicale de santé remise lors de la rentrée permet d'identifier les sujets ayant des antécédents psychologiques (troubles anxieux, syndrome dépressif,...) ou des problèmes somatiques. Ces étudiants sont vus en priorité.

Plusieurs d'entre eux ont présenté des troubles avérés et durables nécessitant un suivi particulier par les infirmières, les médecins et la psychologue la plupart du temps en correspondance avec les médecins traitants, des psychiatres externes libéraux ou hospitaliers. D'autres étudiants, sans passé notable, ont décompensé durant leur séjour à L'ENS. On note plusieurs cas d'hospitalisation d'urgence en milieu psychiatrique.

Le désinvestissement et l'absence de volonté de soins pour certains posent un réel problème. La prise en charge de ces patients est extrêmement lourde et chronophage pour l'équipe.

Remarque sur les vaccinations

La plupart des étudiants ne bénéficie pas de l'intégralité des vaccins recommandés par le Comité Technique des Vaccinations. La consultation permet de relayer l'information sur la protection vaccinale, d'amorcer une réflexion ou un échange sur le sujet et de proposer une mise à jour. Chez les sujets de moins de 24 ans, le taux de vaccination anti-méningococcique C reste extrêmement faible.

La vérification des vaccinations est un travail difficile pour les étudiants étrangers. Il ne s'agit pas tant du « décryptage » des carnets de toutes nationalités que de l'absence totale d'information fournie.

Pour rappel, les enjeux d'une couverture vaccinale correcte sont autant individuels que collectifs (résurgence de coqueluche, rougeole, grippe).

e) Formation du médecin

Nombre de jours : 2

- Formation au logiciel informatique de saisie des données médicales Medtra 2 jours

Le logiciel Medtra permet de réaliser des observations dématérialisées. Le temps d'apprentissage de logiciel complexe est long. Il n'est pas totalement adapté au suivi médical des étudiants mais c'est le seul logiciel permettant d'établir des statistiques fiable (sous réserve qu'il fonctionne)

Temps de dysfonctionnement pour l'année 2017 : 4 mois

f) Autres réunions

Nombre de jours : 4

- Réunion inter-universitaire Office Français de l'Immigration et de l'Intégration pour l'accueil et le suivi des étudiants étrangers
- Conférence du Professeur JL Terra du Centre de Prévention du Suicide
- Participation à la journée du Handicap
- Réunions internes de service interdisciplinaires

12.2.2 Rapport de médecine préventive des étudiants sections Sciences - Année 2017

Le rapport suivant est issu du logiciel Medtra. Ce logiciel ayant dysfonctionné de septembre à mi-décembre, les résultats ne reflètent qu'une partie de l'activité.

a) Les effectifs

Effectif convoqué : **284**

Effectif vu : **262**

Répartition de l'effectif :

Nombre d'agents non SMR : 183

Nombre d'agents SMR (Surveillance Médicale Renforcée) : 79

➤ Effectif soumis à surveillance médicale particulière (SMP) : 79

- Etudiants en biologie manipulant potentiellement des CMR et des agents biologiques 43
- Etudiants en chimie manipulant des CMR 36

Commentaire et observations : Les élèves de chimie et de biologie font l'objet d'un bilan sanguin en plus de l'examen clinique. Ils sont revus tous les 2 ans.

Commentaires sur les effectifs :

Je vois en consultations les étudiants non-salariés ; j'ai effectué quelques consultations non programmées pour d'autres agents (maladie, urgences, accidents).

b) Temps médical

Les consultations ont lieu le mercredi et le jeudi matin soit un temps médical de 8 h hebdomadaire

Commentaires et observations : Depuis janvier 2017, Le docteur Bussière a rejoint l'équipe médicale et suit les étudiants non salariés du site Descartes tandis que je suis en priorité les étudiants non salariés du site Monod.

Nous voyons en priorité les étudiants qui se signalent en difficulté, ceux qui sont repérés sur la chaîne de rentrée par les infirmières et ceux qui nous sont signalés par leurs enseignants ou leurs pairs.

Les primo arrivants qui ne peuvent être vus la première année sont vus pour la plupart lors de leur deuxième année à l'école.

c) Formation du médecin

Nombre de jours : 2

4 demi-journées : conférence prévention suicide, ½ journée handicap, réunion OFII, journée autisme

d) Personnel assistant le médecin du travail et équipements

- **Nombre de secrétaires médicales : 1**

- **Nombre d'infirmières : 3**

Equipement et moyens matériels mis à disposition du médecin du travail

- **Pour l'activité clinique :** 1 salle de consultation équipée, 1 trousse d'urgence

e) Examens cliniques effectués

Examens médicaux périodiques non soumis à SMP : 2

Examens médicaux non périodiques : 260

- **Première visite de médecins préventive : 161**

- **Visite de reprise après arrêt maladie : 1**

- **Visites occasionnelles : 98**

- Consultation maladie : 7
- Consultation urgences : 2
- Visite à la demande de l'administration : 3
- Visite à la demande de l'étudiant : 34
- Visite à la demande de l'infirmière : 16
- Visite à la demande du médecin de prévention : 24
- Visite mise en place PAEH : 4
- Visite pour vaccination : 8

Total des examens cliniques : 262

Absences aux examens: 21

- Absences non excusées : 16
- Absence excusées : 5

Examens cliniques non comptabilisés : 1

Autres visites : 1

Total global : 284

Commentaires et observations sur son activité :

L'activité de suivi d'étudiants en difficultés a concerné 28 personnes :

21 ont bénéficié de 2 visites médicales,
3 de 3 visites,
2 de 4,
1 de 5 et
1 a été vu 8 fois en visite.

La plupart des étudiants ne présentent pas de problème de santé et se sentent bien intégrés à l'école.

Certains sont en difficulté du fait de l'exigence des enseignements dispensés ; certaines de ces difficultés sont en lien avec des handicaps, allant, de différents types de DYS à des handicaps sensoriels ou moteurs, en passant par des troubles du spectre autistique, nécessitant parfois des mesures d'aménagement des enseignements et des épreuves d'examens. Ces mesures sont prises, en concertation avec M. Chambriard, chargé de mission handicap de l'école.

Quelques étudiants sont en souffrance et nécessitent parfois des prises en charge en urgence (risque suicidaire entre autres) et des suivis plus ou moins rapprochés, par des contacts infirmiers ou/et des visites médicales de surveillance.

f) Examens complémentaires

Bandelettes urinaires	82
Bilan sanguin	41
Contrôle Bandelette Urinaire	1
Visite de locaux	1
Radiographie pulmonaire	9
Suivi des agents	30

Soit un total minimum de **164 examens complémentaires**

Commentaires et observations sur les examens complémentaires

Nous avons intégré dans nos visites médicales des visites d'accueil sur le territoire national des étudiants étrangers avec prescription de radiographies pulmonaires de dépistage de tuberculose.

- De nombreux examens prescrits ne sont pas réalisés et se pose la question médico légale de devoir recontacter les étudiants concernés pour obtenir qu'ils réalisent les examens prescrits.

Les étudiants considérés comme à SMP sont les étudiants en chimie et biologie qui manipulent des substances classées CMR et des produits d'origine biologique. Les autres étudiants des filières scientifiques et ceux des filières littéraires ne sont pas considérés comme à SMP.

Pour les biologistes et les chimistes, ils bénéficient d'une prise de sang afin de rechercher des facteurs de risques. Cet examen est périodique.

g) Orientations

Orientation	Nb d'agents
Allergologie	1
Dermatologie	2
Gastro-entérologie	1
Gynécologue	1
Médecin traitant	3
O.R.L.	1
Psychiatre / Psychologue	30

Soit un **total de 39 étudiants minimum**

h) Activités d'infirmierie

➤ Vaccinations

Nature du vaccin	Médecin	Autre	Total	Prescrits
Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche	1		1	1
Grippe saisonnière	3		3	
Hépatite B	1		1	
Méningocoque C	6	1	7	2
Pneumocoque				1
Rougeole-Oreillon-Rubéole	1	1	2	
Total :	12	2	14	4

Commentaires et observations :

Lors des consultations, je m'attache à vérifier l'état des vaccinations des étudiants. La plupart ont transmis la photocopie de leur carnet de vaccination, certains ont leur carnet de santé. Les étudiants étrangers ont parfois une fiche renseignant leur état vaccinal dans leur langue, que je m'attache à traduire. Quand il manque des vaccins, je les propose et fait les injections quand ils reviennent avec, le plus souvent il s'agit de vaccin contre le méningocoque de type C, recommandé jusqu'à l'âge de 24 ans en France. Il peut s'agir plus rarement de rappel tétanos ou ROR.

i) Temps connexe

Commission santé	1
Congrès, colloque, conférence	1
Formations	2
Prise en charge personne extérieure	3
Réunion	1
Réunion CPES	1
Réunion d'équipe du service médical	2
Réunion Enseignants-Service médical	1
Réunions Handicap	2
Total :	14

Commentaires et observations :

- Participations à des réunions avec des professeurs pour les étudiants en CPES
- Réunions de travail avec le chargé de mission Handicap
- Réunion de la commission santé
- Réunions d'équipe
- Elaboration d'avis d'aménagements d'épreuves de concours en remplacement des équipes de la MDPH.

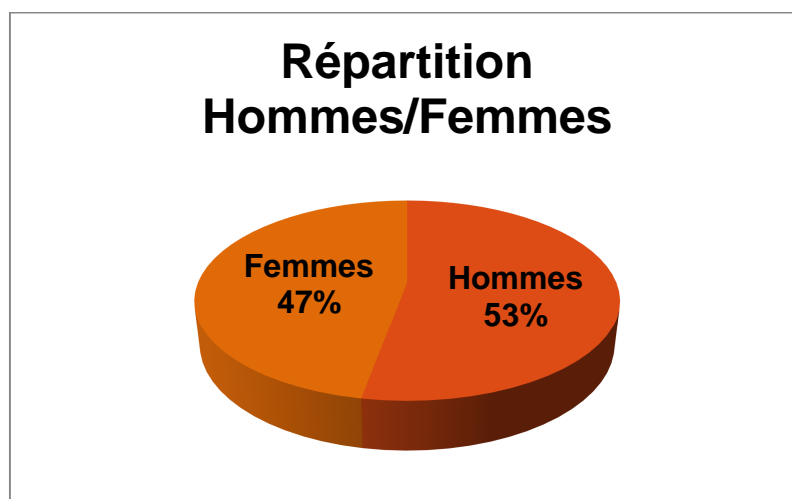
12.3 Bilan d'activité 2017 de la psychologue destinée aux étudiants

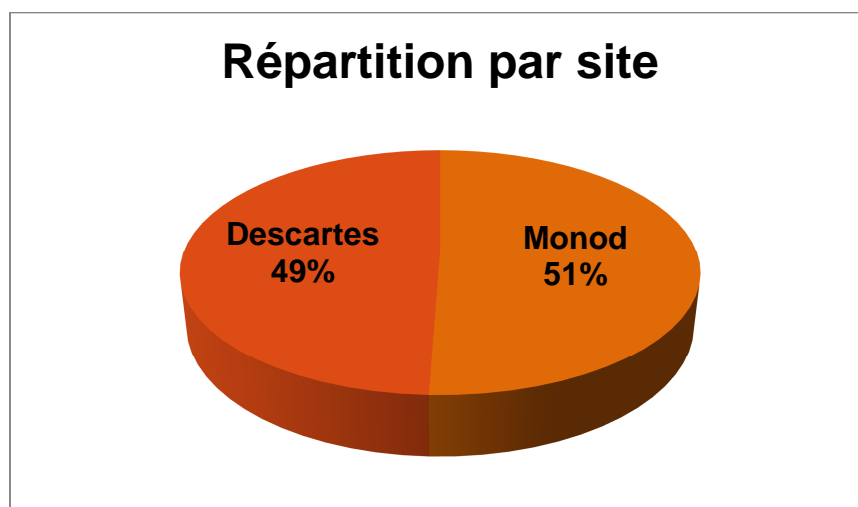
Anne-Sophie Renucci, **Psychologue** des étudiants - ENS de Lyon

Les consultations psychologiques pour les étudiants sont réalisées à l'infirmierie du site de Descartes les mardis après-midi entre 14h et 19h (pas de consultations en Juillet et Août). **Le travail se fait en étroite collaboration avec les deux infirmières des étudiants et les médecins qui reçoivent, repèrent et orientent vers moi beaucoup d'étudiants en souffrance.** Les étudiants sont reçus généralement une seule fois et sont ré-orientés dans le système de soin à l'extérieur si besoin (cabinet libéral, associations, hôpitaux...). Il arrive cependant qu'ils soient suivis à l'ENS durant quelques semaines afin de s'assurer que le relais a bien été pris à l'extérieur.

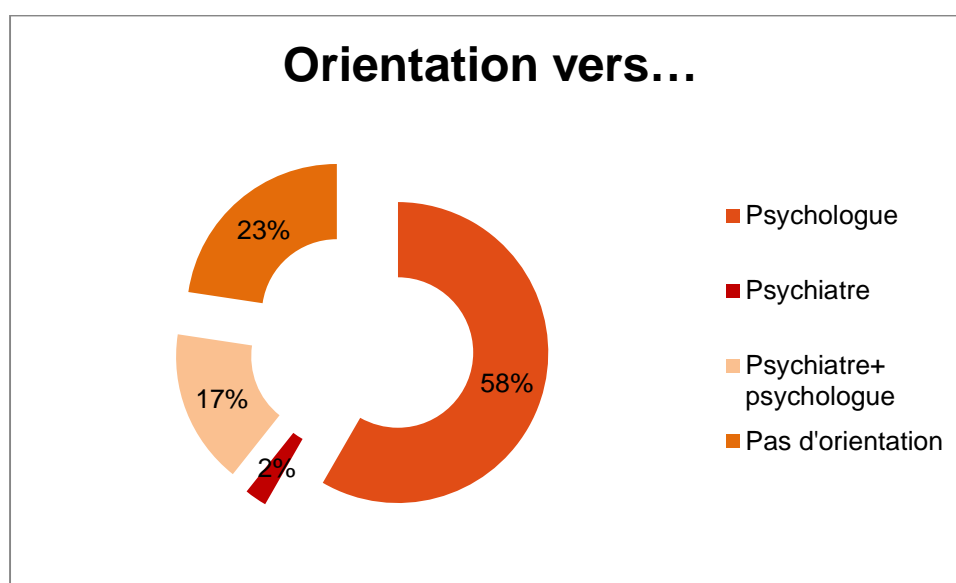
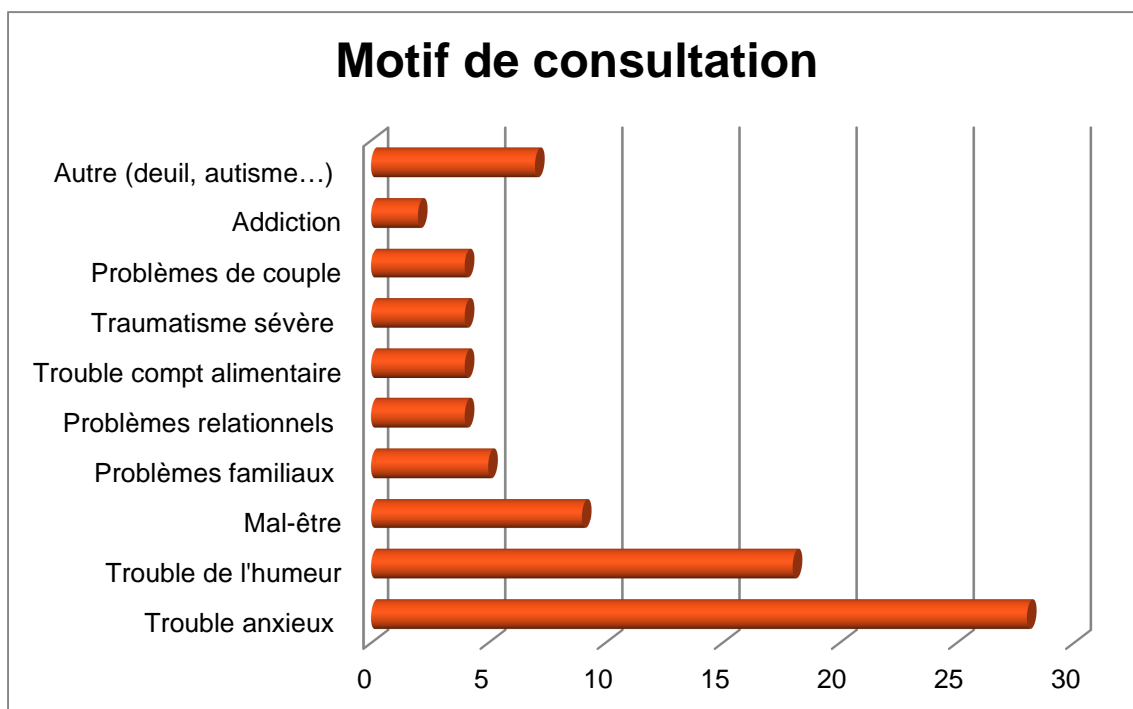
Un important travail de réseau entre professionnels du soin psychique est réalisé. Il s'agit de trouver des psychologues et des psychiatres à même de prendre en charge nos étudiants en fonction de leurs besoins spécifiques. Si le réseau de psychologues est suffisamment fourni, **il reste très difficile de trouver des consultations chez un médecin psychiatre dans un délai raisonnable.** Les tarifs pratiqués par les psychologues et psychiatres restent un problème majeur pour une part importante des étudiants. Il est parfois possible d'orienter un étudiant vers un psychologue dans un cadre associatif (gratuité des soins ou tarifs abordables) mais l'attente avant un premier RDV peut être longue. De plus, il est alors difficile de trouver un professionnel spécialisé dans certains domaines. Les médecins psychiatres en convention 1 (soins totalement remboursés par la Sécurité Sociale) restent rares et les RDV très difficiles à obtenir dans des délais raisonnables. Des psychiatres ont accepté cependant de recevoir nos étudiants avec une plus grande souplesse (un en clinique et un en libéral).

Sur l'année 2017, **89 nouveaux étudiants** (93 en 2016) ont été reçus et **114 consultations** (113 en 2016) ont été réalisées au total. La répartition se fait comme suit :





Les motifs qui amènent les étudiants à consulter restent prioritairement les troubles anxieux et les troubles de l'humeur. Ces derniers requièrent souvent un conseil diagnostic et/ou une prise en charge sur le plus long terme chez un médecin psychiatre. Les étudiants qui souffrent d'une symptomatologie suicidaire sont principalement dirigés vers le CPS (Centre de Prévention du Suicide) au CHU Le Vinatier – organisme qui vient parfois rencontrer l'étudiant directement sur le site de l'ENS. Un partenariat se met en place avec une psychologue libérale qui pourra prendre en charge gratuitement les étudiants souffrant d'un trouble du spectre autistique et qui auront constitué un dossier MDPH. Chaque année, ces étudiants font l'objet d'un accompagnement poussé de la part de l'équipe médicale. Une rencontre avec l'équipe de l'association ATIS (dépendant du Centre Hospitalier St Jean de Dieu) a eu lieu en Juin. Un grand nombre d'étudiants sont désormais orientés vers cette structure qui les accueille gratuitement dans le cadre d'un suivi psychothérapeutique.



Les ateliers sur la gestion du stress ont été à nouveau programmés entre Octobre et Décembre. Des ateliers sur la gestion du sommeil ont été réalisés auprès des étudiants de CPES à la rentrée.